

**PROCÈS-VERBAL
DU PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU 15 DÉCEMBRE 2025**

Accueil	2
I - Présentation du budget 2026 de la PRVC	2
II - Examen du budget 2026 de la Municipalité	3
Dicastère 1 - Administration générale.....	7
Dicastère 2 - Economie et énergie	11
Dicastère 3 - Culture et formation.....	11
Dicastère 4 - Cohésion sociale	16
Dicastère 5 - Population, sécurité et aéroport	18
Dicastère 6 - Travaux publics et environnement	20
Dicastère 7 - Bâtiments et constructions	29
Dicastère 8 - Urbanisme et mobilité.....	30
Dicastère 9 - Sport, jeunesse et loisirs	34

Accueil

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et Chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, Cher public, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à ce plénum réservé intégralement aux budgets.

Je vous prie d'excuser les absences des conseillères générales Stéphanie Perruchoud et Océane Crettaz, du conseiller général Serge Werlen ainsi que de notre Secrétaire communal, Frédéric Delessert.

Cette séance a été convoquée le 22 novembre dernier en conformité avec les délais réglementaires et peut valablement délibérer. Quant à l'ordre du jour, il a été défini par votre Bureau en accord avec le Président de la Municipalité conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement. Vous l'avez tous reçu avec la convocation à cette séance. Cet ordre du jour, contrairement à l'habitude, est relativement succinct comme vous le voyez, puisqu'il comprend uniquement deux points :

1. Présentation du budget 2026 de la PRVC ;
2. Examen et vote du budget 2026 de la Municipalité.

I - Présentation du budget 2026 de la PRVC

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous débutons avec le premier point, la présentation du budget 2026 de la Police Régionale des Villes du Centre. Monsieur le conseiller général Edouard Rey, Délégué du Conseil général auprès de la PRVC, veuillez rejoindre la tribune pour nous présenter ce budget 2026.

Rey Edouard, Conseiller général, Le Centre. Le budget présenté ce soir à ce plénum a été validé le 13 juin dernier par l'Assemblée des délégués de la PRVC. Pour mémoire, la PRVC compte deux entités générant chacune ses charges et revenus propres. La Police représente des charges de CHF 14'700'500 et des revenus à hauteur de CHF 6'009'000. Le Tribunal de police représente des charges de CHF 695'350 et des revenus de CHF 850'000. Ainsi le budget 2026 de la PRVC présente un excédent de charges nettes de CHF 8'536'850 provenant des activités de polices. La répartition s'effectue en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2024 sur les Communes de Sierre et de Sion. Sion comptait alors 35'728 habitants et Sierre 18'020 habitants. Partant, Sion prendra en charge CHF 66.47% de l'excédent, soit CHF 5'674'715 et Sierre, le reste pour un montant de CHF 2'862'135.

En se référant au budget 2025 et aux comptes 2024, les finances de la PRVC sont stables et ne présentent que très peu de variations importantes dans les comptes de fonctionnement. Je vais tout de même vous présenter certaines d'entre elles et leur justification. Avant de commencer avec les comptes de fonctionnement, je tiens à préciser qu'il n'est pas prévu d'augmenter les revenus provenant des amendes. En revanche, les éléments suivants sont sujets à des variations notables.

Tout d'abord, les charges sociales au niveau de la Caisse de pension augmentent de CHF 181'428, portant le montant total budgété sur ce poste à CHF 1'295'000. Cette augmentation s'explique par l'évolution des parts d'expériences et des changements de grades dans les effectifs. Les salaires ont été réduits de CHF 78'000. Cette réduction s'explique principalement par le non-remplacement du poste de Chef du police secours suite à la réorganisation de l'Etat major. L'introduction du nouvel uniforme KEP, qui équipera toutes les polices romandes dès 2027, induit une augmentation de CHF 38'000 portant le compte achat de matériel, armement et signalisation à CHF 120'000. L'augmentation constante des frais informatiques n'échappe pas à la PRVC avec un compte majoré de CHF 20'000, le portant à CHF 260'000. Par ailleurs, les indemnités d'assurance maladie et accidents sont en forte hausse, soit plus CHF 70'000, portant le revenu de ce poste à CHF 270'000. Par sa nature, il est difficile de prévoir les arrêts de travail et ce poste peut fortement fluctuer. À titre de comparaison, les comptes 2024 annonçaient un revenu de CHF 323'000.

Malgré ces quelques variations, le budget présenté témoigne d'une excellente stabilité et d'une bonne gestion, si l'on se fie aux dernières années. Par souci d'efficacité, je vous propose de venir vers moi en bilatéral, si vous avez des questions concernant ce budget. Merci pour votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur Rey. Est-ce qu'il y a des questions ?

La parole n'étant pas demandée, je vous laisse rejoindre votre place.

II – Examen et vote du budget 2026 de la Municipalité

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons maintenant au point principal de notre ordre du jour et de l'année législative avec l'examen et le vote du budget 2026 de notre Municipalité. Mesdames et Messieurs les rapporteurs, je vous prie de rejoindre la tribune avec votre carte de vote pour la présentation des rapports de vos commissions.

Je profite de leur installation pour remercier la Municipalité, ses conseillères et conseillers, ses chefs de services et son personnel pour la réalisation de ce budget, des budgets qui ne sont jamais faciles à établir. Mais je ne vous oublie pas, chères et chers collègues, et vous remercie aussi pour l'énorme travail d'étude que vous avez réalisé ces dernières semaines, en commission ou au sein de vos groupes politiques respectifs. S'agissant du premier budget que nous traitons durant cette législature, je vous prie d'ores et déjà d'excuser les quelques erreurs d'ordonnancement que nous avons faites dans les documents transmis. Je vous rassure tout de suite, nous n'avons rien changé à cet ordre, c'est déjà assez compliqué comme ça.

Le programme de cette étude du budget est le suivant. Nous débiterons par le vote d'entrée en matière, qui sera précédé par la présentation du rapport des commissions et une première discussion générale. Nous passerons ensuite au vote des amendements en procédant dicastère par dicastère, puis nous terminerons avec la discussion finale qui précédera le vote du budget 2026, intégrant les amendements acceptés.

Pour le vote des amendements, la procédure est la suivante. Pour chaque dicastère, les rapporteurs peuvent demander la parole. Ensuite, pour chaque amendement, la présentation sera faite par votre Vice-Président, de l'amendement ou des amendements, s'il y en a plusieurs qui sont en confrontation. S'en suivra la présentation des éventuelles remarques et du vote des commissions concernées. Ensuite, la discussion générale sera ouverte et c'est ici que les dépositeurs ou les chefs de groupes peuvent retirer un amendement. Ensuite, on aura l'avis de la Municipalité, si elle a quelque chose à dire sur les amendements en question, et finalement nous procéderons au vote.

Le vote des amendements se conformera à la directive disponible sur l'intranet, c'est-à-dire que si une rubrique est concernée par un seul amendement, ce dernier sera soumis au vote individuel contre le projet de la Municipalité, c'est-à-dire touche verte = accepter l'amendement, touche rouge = refuser l'amendement et accepter la proposition de la Municipalité, et blanc = abstention. Par contre, si une rubrique est touchée par plusieurs amendements, ces derniers seront votés les uns contre les autres en démarrant par les extrêmes. Si on a trois amendements, un à 200'000, un à 400'000 et un à moins 50'000, par exemple, on va commencer par mettre en concurrence le plus 400'000 et le moins 50'000, et ensuite le gagnant contre le suivant.

Nous pouvons commencer avec l'entrée en matière. Monsieur le conseiller Lucien Zuber, je vous prie de présenter le rapport de la COGEST jusqu'au vote d'entrée en matière.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La Commission de gestion a examiné le projet de budget 2026 de la Ville. Elle s'est réunie à 6 reprises pour préparer et établir son rapport. Elle a également siégé le 3 décembre pour étudier les propositions d'amendement. Dans le cadre de l'étude des présents budgets, un plénum d'informations a également été organisé. Ce dernier a été mené par M. Patrick Dondainaz et a eu lieu le 27 octobre 2025. Le 5 novembre, lors de cette étude, la Commission de gestion a visité le dicastère 4, Cohésion sociale, pour un exposé de ses activités, intervention qui a été suivie d'une présentation de l'ASLAE. La séance des questions a eu lieu le 12 novembre 2025 et s'est tenue avec M. Philippe Varone, Président de la Ville, et M. Patrick Dondainaz, Chef du service des finances.

Les charges financières du budget de fonctionnement, avant amortissement et attribution, s'élèvent à CHF 242'087'000. Les recettes financières s'élèvent à CHF 258'627'700 avant prélèvement. Le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 4'100'000 millions contre un excédent de

charges de CHF 3'782'000 pour les budgets 2025 et un excédent de revenus de CHF 232'166,59 pour les comptes 2024. Le budget prévoit un total de 497 EPT, soit 25 EPT de plus que les comptes 2024 et 22 EPT de plus que le budget 2025. La Ville prévoit un montant d'investissements nets de CHF 27'295'000 autofinancés à hauteur de 60,6%, la moyenne depuis 2014 étant de 86,3%.

L'endettement net de la Ville est budgété à CHF 87'320'427 au 31 décembre 2026, soit une augmentation de CHF 10'676'300 par rapport au précédent budget. La dette nette par habitant augmentera de CHF 259 pour atteindre le montant de CHF 2'322 à la fin 2026.

La COGEST a pris connaissance du budget et a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. La Commission d'environnement et d'urbanisme tient à remercier tous les services et les municipaux pour la qualité des réponses reçues, ainsi que le Président de la Municipalité, Monsieur Philippe Varone, et le Chef de service des finances, Monsieur Patrick Dondainaz, pour les explications complémentaires apportées. La Commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner le budget 2026 de la Ville. La Commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2026 et a relevé certains sujets en relation avec la Commission. Lors de la séance avec le Président de la Ville et le Chef de service des finances, la CEU a demandé des présentations sur les sujets suivants : Plan général d'évacuation des eaux et sa stratégie pour les 10 prochaines années, ainsi que la stratégie pour le réseau d'eau potable.

L'entrée en matière a été tacitement acceptée par les membres présents.

Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre. La Commission sociale et culturelle s'est réunie à 6 reprises pour l'examen du projet de budget de l'exercice 2026 de la Ville de Sion, après la présentation générale du 13 octobre 2025. La Commission a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz, responsable de la comptabilité générale, et de M. Philippe Varone, Président de la Municipalité, le 11 novembre 2025 pour la communication des réponses aux questions écrites. La Commission leur adresse ainsi qu'à leurs collaborateurs ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Le budget 2026 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la Commission en se concentrant principalement sur les postes liés aux domaines sociaux et culturels, comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement pour les comptes des dicastères Culture et formation, Cohésion sociale, Population, sécurité et aéroports, ainsi que Sport, jeunesse et loisirs.

La Commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 9 membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2026 de la Municipalité de Sion.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Le groupe des Verts acceptera l'entrée en matière du budget 2026. À l'image de l'ensemble des commissions, nous tenons d'abord à saluer le travail réalisé par les autorités ainsi que par les différents services impliqués dans son élaboration. Le budget présenté affiche un déficit et, fait notable, la réserve budgétaire a été sollicitée. C'est en effet la première fois qu'une partie de cette réserve est utilisée pour réduire le déficit prévu. Il a été décidé de ne prélever que 2,5 millions sur un fonds de plus de 28 millions. Ce choix peut être qualifié de prudent, d'autant que la Ville bénéficie d'une fortune et d'une réserve conséquente. Je souhaite également relever que selon les propos du Président de la Ville, les résultats actuels des comptes 2025 s'annoncent bien meilleurs que prévus, voire à l'équilibre. Ce schéma se retrouve d'ailleurs régulièrement entre les années 2011 et 2024.

Malgré ce déficit, la Ville poursuit ses efforts pour améliorer l'efficacité énergétique de ses infrastructures et continue de soutenir financièrement les particuliers dans leur démarche de transition énergétique et de promotion de la biodiversité. Les cadences de certaines lignes de bus seront augmentées et des moyens supplémentaires ont été alloués à la petite enfance. Nous ne pouvons que saluer ces décisions, d'autant que plusieurs de ces mesures ont été régulièrement demandées par notre groupe ces dernières années, souvent sans succès. On pourrait presque parler d'un Noël avant l'heure, mais certains sujets chers à notre parti méritent encore d'être soutenus, encore et toujours. Gardons-nous de trop nous réjouir et attendons le vote des amendements. Merci pour votre attention.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Après plusieurs semaines de travail acharné, nous voici enfin prêts à échanger sur ce budget déficitaire à hauteur de CHF 4,1 millions en plus des

2,5 millions prélevés sur la réserve politique budgétaire. Plusieurs éléments méritent d'être relevés concernant ce budget 2026. Tout d'abord, les recettes fiscales sont en augmentation de plus CHF 5'640'000. En parallèle, la baisse prévisible des revenus issus de la vente d'énergie à hauteur de CHF 5'750'000 est significative. Cette diminution, combinée à l'augmentation des charges de CHF 3'310'000, montre clairement que la hausse des recettes fiscales ne suffit pas à compenser l'ensemble des charges.

Nous ne pouvons pas non plus édulcorer l'augmentation des charges de personnel, qui s'élève à 2,2 millions, due notamment à l'indexation de 0,5% ainsi qu'à l'engagement de 12,9 EPT supplémentaires. Il est clair que la situation financière des collectivités publiques est actuellement difficile. Les politiques budgétaires cantonales pour le canton du Valais, on voit aussi l'Etat du canton de Vaud, ainsi que celle des communes voisines en sont la preuve : toutes peinent à présenter des budgets à l'équilibre. Toutefois, cette situation ne doit pas masquer la nécessité de rechercher des compromis financiers dans les comptes de la Municipalité. Deux leviers existent, soit réduire les charges, soit augmenter les recettes. Nous laissons au Conseil municipal évidemment le soin d'y réfléchir.

Nous pouvons néanmoins nous réjouir que les recettes provenant des impôts sur les bénéfices et le capital représentent 21% de l'augmentation des recettes fiscales. L'impôt sur le capital est d'ailleurs en augmentation constante, tout comme celui sur le bénéfice, ce qui renforce la nécessité à continuer à soutenir l'implantation d'entreprises et de PME sur le territoire communal. Il convient également de relever les 3 millions issus de la vente de l'ASTEC et ceux du bâtiment de la Rue de Lausanne, qui masquent en réalité un déficit structurel potentiellement encore plus important.

Venons-en aux investissements, CHF 27'295'000 d'investissement net soient bien au-dessus de l'objectif de 25 millions fixés par le Conseil municipal. Notre marge d'autofinancement ne permet clairement pas de soutenir un tel rythme. L'insuffisance de financement à hauteur de CHF 10'754'300 nous paraît problématique et potentiellement dangereuse. Pour le groupe du Centre, affirmer que la maîtrise des charges est complète nous semble, si vous permettez l'expression, quelque peu capilotracté. Afin de couvrir cette politique d'investissement soutenue, la Municipalité prévoit de recourir à la réserve politique budgétaire à hauteur de 2,5 millions. Nous ne pouvons pas rester indifférents face à l'augmentation constante de la dette par habitant qui en résulte et à la dégradation progressive des indicateurs MCH2.

Abordons maintenant la planification financière ; qu'elle ne fut pas notre surprise lors de cette douce soirée d'octobre, lorsque la Municipalité nous a présenté le plan financier 2030. En l'espace de 4 ans, c'est quasi l'entier de la réserve budgétaire constituée qui serait consommée. N'est-ce pas en période de crise que l'argent économisé devrait être utilisé ? Devons-nous dilapider ces ressources simplement parce qu'elles existent ? Depuis 2022, la Municipalité met à jour la planification financière pour 2026. En 2022, un bénéfice de CHF 300'000 était prévu. En 2023, CHF 800'000 de bénéfices. En 2024, un déficit de CHF 1,8 million et en 2025, à nouveau un déficit de 4,1 millions. En 4 ans, nous avons creusé un écart de 4 millions, soit environ 1 million par année, sans qu'aucune mesure n'ait été véritablement anticipée.

Pour 2028, la première projection financière présentée en 2023 annonçait un bénéfice de 1,5 million. Aujourd'hui, nous en sommes à un déficit de 5,5 millions, le tout en puisant dans la réserve budgétaire 2,5 millions en 2026 et 5 millions pour les années suivantes. Nous faisons face à un déficit structurel d'environ 10 millions par année dès 2027. Dans une entreprise privée, une telle situation conduirait à deux issues possibles, soit une publication au bulletin officiel, avec toutes les conséquences que cela implique, soit les ragots de bistrot. La Municipalité a de la chance, elle ne passera pas par le bulletin officiel. Le Conseil municipal doit impérativement revoir sa planification financière. La réduction des charges est essentielle, en particulier celle des dépenses. Le groupe du Centre est ouvert à l'octroi d'un mandat externe afin d'analyser la vision globale des investissements et l'utilisation des deniers publics pour les années à venir.

En conclusion, après plusieurs années durant lesquelles l'efficacité énergétique était le maître mot, gardons la même énergie au service de l'efficacité financière. Le groupe du Centre remercie l'ensemble des commissaires ayant travaillé d'arrache-pied sur ce budget, ainsi que le service des finances pour leur disponibilité et leur sérieux. Nous acceptons l'entrée en matière.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. Le groupe PS votera l'entrée en matière sur le budget 2026 de la Municipalité. Le déficit prévu de l'exercice ne nous semble pas un motif d'inquiétude. D'abord parce que ces dernières années, les budgets systématiquement déficitaires ont vu des comptes finaux bien meilleurs que ce qui avait été prévu, et ensuite parce que le service de la dette par rapport au

revenu reste dans une fourchette très favorable. Bien sûr, nous veillerons à ce que les domaines du social, de l'éducation, de la culture, des transports publics et de l'environnement ne pâtissent pas de certains amendements proposés, ou, au contraire, puissent voir une amélioration grâce à ceux que nous avons déposés, seuls ou avec le groupe des Verts. Je vous remercie.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Je tâcherai d'être bref, le budget 2026 ainsi que les années suivantes de la planification pluriannuelle présentent un excédent de charge. Ce constat marque un changement important. Jusqu'ici, la planification pluriannuelle ne prévoyait pas d'excédent de charge après 2026. Cette évolution doit nous interpeller, car elle signifie que notre commune s'engage dans une trajectoire où les dépenses excèdent durablement les recettes, reportant une partie de l'effort financier sur les générations futures. Ce contexte financier nous oblige à être plus exigeants sur chaque franc dépensé. Il ne s'agit pas de bloquer les dépenses publiques, mais de mieux prioriser, de refuser les automatismes budgétaires et d'exiger des justifications claires lorsque les montants augmentent. La position du groupe UDC s'inscrit dans une ligne claire : une gestion responsable, lisible et cohérente des finances de la Ville.

C'est précisément dans cet esprit que s'inscrivent les amendements proposés par notre groupe. Ils visent à rationaliser certaines dépenses, à phaser des investissements lorsque cela est possible et finalement, à recentrer les moyens sur ce qui est réellement prioritaire et utile à la population. À l'inverse, nous combattons des amendements qui, sous prétexte d'économies rapides, fragiliseraient des infrastructures stratégiques et déplacerait les coûts et les risques à moyen terme sans vision d'ensemble. Le groupe UDC accepte l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. On nous annonce un déficit. Certains crient au loup, mais le loup, permettez-moi, n'est pas dans la bergerie. Il est dans les fantasmes comptables. Oui, le budget 2026 présente un déficit de 4,1 millions, partiellement absorbé par les 2,5 millions prélevés sur la réserve de politique budgétaire, soit un déficit effectif de 6,6 millions. Et alors ? Pendant des années, Sion a présenté des résultats supérieurs aux prévisions, avec un excédent moyen de 3,8 millions sur 14 exercices, une seule année en contre-performance, 2020, la crise sanitaire. Ce budget n'est pas un caprice de la Municipalité, c'est un instrument anticyclique. Quand la conjoncture se tasse et que nos recettes énergétiques s'érodent, une collectivité responsable n'arrête pas d'investir. Elle amortit le choc, elle prépare la reprise. Ce n'est pas une faiblesse, c'est une stratégie. Gouverner, ce n'est pas faire plaisir à la prochaine manchette de journal, c'est préparer la prochaine génération. Nous avons une planification à 5 ans qui nous rappelle que les temps seront exigeants. Toutefois, nos indicateurs restent maîtrisés et notre réserve budgétaire, à près de 26 millions après utilisation 2026, nous offre une bonne marge de manœuvre. On peut trembler, bien sûr, on peut aussi assumer.

Je veux maintenant parler de culture. Certains proposent de raboter, de modérer, de recentrer. C'est élégant comme vocabulaire, mais enfin, sabrez la culture et vous sabrez l'âme de la ville. Fait numéro 1, Sion était, jusqu'à l'année passée, en queue de peloton des villes suisses en dépenses culturelles par habitant. Fait numéro 2, les hausses récentes ne sont pas des emballlements, ce sont des corrections d'un retard historique que nous avons constaté dans la présentation de la politique culturelle en fin d'année dernière. Fait numéro 3, la salle de concert et congrès Noda BCVs qu'on voudrait aujourd'hui traiter comme si elle avait surgi d'un chapeau, a son budget de fonctionnement inscrit dans le crédit d'engagement validé par le Conseil général en 2016. La cohérence avec nos décisions passées n'est pas une option, c'est un devoir. Certes, le budget Noda n'est pas attaqué directement, mais on comprend entre les lignes : puisque Noda coûte cher, coupons ailleurs, dans la culture. Ce n'est pas l'esprit de la décision initiale, jamais il n'a été question de retirer aux uns pour donner aux autres. La politique culturelle repose sur une vision globale, rattraper un retard historique, renforcer l'attractivité, soutenir la diversité des acteurs. La culture n'est pas la cerise sur le gâteau, c'est la farine qui fait tenir le gâteau. Attractivité économique, qualité de vie, rayonnement, formation des publics, cohésion sociale et j'en passe. Le PLR s'opposera à toute baisse de budget de fonctionnement de la culture. Biffer une ligne budgétaire, c'est facile, mais fermer une institution, c'est renoncer à un morceau d'avenir.

Concernant les investissements, le PLR consentira à les prioriser intelligemment en acceptant de repousser l'étude sur la rénovation du théâtre, mais ne cédant pas à un coup de frein généralisé. Concernant Ronquoz 21, la passerelle, le parking, les tentatives de torpillage, des procès en inutilité ou en respect des procédures et la musique habituelle de démagogie. Ce Conseil s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur de la vision stratégique de ce quartier et de la ville du XXI^e siècle. Au moment d'agir, il serait dommage de devenir frileux. Nous avons une responsabilité envers nos concitoyens et les générations à venir. Une ville ne se construit pas en regardant dans le rétroviseur, mais en ouvrant des nouvelles voies, des nouvelles destinations et des nouvelles opportunités.

J'ajoute un mot sur le Conseil municipal, après cette première année de législature que je qualifierais de mouvementée. Ce ne sont pas des improvisateurs, ce sont des personnes impliquées qui réfléchissent, étudient, argumentent et assument. Rétablissons notre confiance en celles et ceux qui portent la gestion de notre ville au quotidien. Les sédunoises et sédunois n'attendent pas de nous des coups d'éclats, des petites manœuvres ou des postures. Ils attendent des décisions utiles, cohérentes et courageuses.

Enfin, il faut le rappeler, un fait rarement souligné, la Ville n'a jamais payé aussi peu d'intérêt sur la dette. L'indicateur « part des charges d'intérêt » tombera à 0,21% en 2026 contre 0,42% en 2025 et 0,30% en 2024. C'est un niveau historiquement bas qui s'explique par des conditions de financement favorables et une gestion active de la dette. Autrement dit, même avec une dette en nette hausse, le coût de son service reste dérisoire. Cela donne à la Ville une marge de manœuvre précieuse pour investir sans compromettre l'équilibre financier à long terme. Mesdames et Messieurs, ce budget n'est pas une dépense de plus, c'est une boussole, elle ne pointe ni à droite ni à gauche, elle pointe vers demain. Faisons le choix d'être fiers de la ville que nous laisserons à nos enfants. Le groupe PLR vous invite à entrer en matière et à adopter ce budget sans l'amputer de trop. Je vous remercie de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, n'ayant plus de demande de parole. Nous pouvons passer au vote sur l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière sur le budget 2026 de la Municipalité appuient sur la touche verte, ceux qui la refusent touche rouge, abstention touche blanche.

L'entrée en matière est **acceptée** par 55 oui, 0 non et 0 abstention.

Nous pouvons désormais passer à l'étude des amendements. Pour ce premier budget de la législature, nous avons reçu 36 amendements transmis dans les délais réglementaires qui ont tous été jugés recevables par votre Bureau.

Dicastère 1 - Administration générale

Nous débutons directement par le dicastère numéro 1, Administration générale. Est-ce qu'un rapporteur demande la parole sur le dicastère ? Non.

Nous avons reçu 6 amendements pour ce dicastère dont certains seront mis en confrontation puisque ciblant la même rubrique de fonctionnement ou sous-rubrique d'investissement. Monsieur le Vice-Président pour l'amendement numéro 1.

AMENDEMENT 1

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. Je vais vous résumer les justificatifs qui sont déjà succincts. L'amendement numéro 1 soumis par l'UDC sur la rubrique de fonctionnement 110.3010, traitement du personnel, propose une réduction de moins CHF 80'000 en supprimant un EPT supplémentaire.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. Monsieur le conseiller Lucien Zuber, pour le vote de la COGEST.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. A l'heure actuelle, ce poste est pris en charge par l'huissier dans le cadre de ses fonctions. Cette organisation provoque toutefois un empiétement sur plusieurs de ses autres responsabilités.

La COGEST a rejeté cet amendement par 2 oui, 10 non et 2 abstentions.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Suite à la prise de connaissance des projections pour les budgets, notre groupe est un peu inquiet concernant les excédents de charges pour les années à venir, et ce, sans perspective réjouissante, raison pour laquelle nous adoptons une approche prudente sur les augmentations pérennes des comptes de fonctionnement. C'est sur cette seule base que nous maintenons l'amendement. Nous saluons et remercions l'ensemble des collaborateurs de la Ville pour leur travail et ne doutons pas de la charge que celui-ci peut représenter.

Pour aborder la question touchant au travail de l'huissier municipal, La COGEST nous apprend qu'il s'agit de seconder un employé communal. Pour le côtoyer depuis un nombre d'années certains, nous ne pouvons que constater son investissement au service de la collectivité. Pour autant, la réponse de la COGEST à notre amendement, affirmant que la tâche prévue par l'augmentation de poste vise à

décharger spécifiquement l'huissier d'une mission qui empiète sur ses autres attributions, nous laisse perplexes. L'explication laisse entendre soit que la charge de travail est de 200%, ce qui n'a pas beaucoup de sens, soit qu'un mandat temporaire pour rattraper un éventuel retard et un temps partiel peuvent répondre à la problématique du scan de documents. Si la COGEST a des précisions à apporter ou la Municipalité sur le cahier des charges prévu, c'est bienvenu. En l'état, la justification du poste nous apparaît malheureusement insuffisante. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Monsieur le Président de la Municipalité, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Comme vous avez eu l'amabilité de nous offrir cette possibilité et vu que je suis interpellé, je saisis volontiers l'occasion déjà de vous saluer, de m'associer aux remerciements qui ont été faits pour votre travail et puis effectivement peut-être apporter quelques éléments de clarification par rapport à cet EPT. Ce n'est pas aujourd'hui, bien sûr, le seul huissier qui va pouvoir assumer ce scannage. Vous savez que la Ville est entrée dans une ère de digitalisation et nous travaillons aujourd'hui avec une administration sans papier. Il y a la quasi-totalité des services qui vont gérer tout le workflow des différents documents en termes d'archivage électronique. Nous sommes aussi en train de scanner toutes les factures qui permettront de pouvoir être payées et imputées correctement dans les services et éviter des va-et-vient en format papier. C'est vraiment dans une démarche de digitalisation que cet EPT supplémentaire vous est demandé, et non pas simplement pour décharger l'huissier, parce que je pense qu'aujourd'hui je peux m'associer à la vision de Monsieur Boand. C'est vraiment dans une vision future de la Ville, qui a pour objectif de digitaliser puisqu'on voit bien que quand on arrive à digitaliser certaines choses, on gagne en efficacité sur l'administration. C'est vraiment dans cet objectif là que cet EPT est demandé, pour du scannage. Monsieur l'huissier complètera, bien sûr, son activité et continuera à offrir les services qui, visiblement, ne nous offrent que du bonheur.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Vu que la Municipalité amène un complément bienvenu, nous sommes disposés à retirer cet amendement. Je sais que ce n'était pas dans l'ordre que vous aviez supposé, mais comme la réponse de la commission n'était pas tout à fait satisfaisante... Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. L'amendement est retiré. Nous ne le voterons donc pas. Nous passons directement à l'amendement numéro 2.

AMENDEMENT 2

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement numéro 2 soumis par l'UDC sur la rubrique de fonctionnement 110.3002, imprimés et publications, propose une réduction de moins CHF 10'000 pour rationaliser les brochures papier en dématérialisant.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST reconnaît l'importance d'assurer une communication efficace auprès de la population, aussi bien sur papier qu'au format numérique. Le montant de CHF 10'000 apparaît toutefois comme une enveloppe modeste, limitant l'impact réel de la démarche. Son effet demeure principalement symbolique.

La COGEST a rejeté cet amendement par 6 oui, 8 non et 0 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Cet amendement propose une réduction modérée des dépenses liées aux imprimés et publications. Il tient compte d'une réalité simple, la communication de la Ville est aujourd'hui largement numérisée. Courriels, sites Internet, réseaux sociaux, plateformes officielles qui permettent de toucher efficacement la population à moindre coût. Il ne s'agit pas de supprimer la communication, bien évidemment. C'est surtout de la rationaliser, tout en s'inscrivant dans une logique d'e-gouvernance et de sobriété financière. C'est une économie que je trouve raisonnable, sans impact sur la qualité de l'information. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. N'ayant plus de demande de parole, nous allons procéder au vote de cet amendement.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement numéro 2 de moins CHF 10'000 sur la rubrique 110.3002, imprimés et publications, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement no 2 est refusé par 8 oui, 48 non et 0 abstention.

Nous passons aux amendements 3 et 4 qui ciblent tous les deux la même rubrique de fonctionnement, la 116.3113, matériel informatique. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENTS 3 ET 4

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement numéro 3, soumis par le Centre, propose une réduction de CHF 50'000 pour cause de méconnaissance du parc informatique et d'inexistence d'inventaire relevée par la COGEST. L'amendement 4, soumis par l'UDC, propose une réduction de moins CHF 35'000 en échelonnant l'achat de matériel.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST partage les préoccupations liées à l'absence d'un inventaire complet du parc informatique. Elle souligne l'importance de disposer d'une vue d'ensemble fiable afin d'assurer une gestion adéquate des équipements.

La COGEST a accepté l'amendement numéro 3 par 9 oui, 1 non et 4 abstentions et a également accepté l'amendement numéro 4 par 12 oui, 0 non et 2 abstentions.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Cet amendement tient compte d'un élément factuel : la construction du nouveau bâtiment administratif ne sera pas achevée dans les délais initialement prévus. Dans ce contexte, il est tout à fait possible et raisonnable de répartir ses achats sur deux exercices budgétaires sans péjorer le fonctionnement de l'administration. Cette réduction temporaire permet d'éviter une concentration inutile des dépenses sur une seule année et s'inscrit dans une gestion plus souple et plus réaliste des investissements informatiques.

Micheloud Florian, Conseiller général, Le Centre. La réponse apportée à la COGEST a mis en lumière une situation préoccupante : une méconnaissance du parc informatique et l'absence d'un inventaire clair et actualisé du matériel. C'est précisément ce constat qui nous a conduits à proposer un amendement de réduction de CHF 50'000. Il convient toutefois de rappeler que, malgré cette correction, le budget 2026 demeure en hausse par rapport à 2025 avec une augmentation de CHF 38'000 afin de garantir la réalisation des objectifs fixés. Une fois l'inventaire finalisé et pleinement opérationnel, les besoins réels pourront être identifiés avec précision, le matériel existant optimisé et les coûts maîtrisés. Les montants alloués seront ainsi utilisés de manière plus efficiente, ciblée et adaptée aux priorités, garantissant une gestion responsable et crédible des deniers publics. Au regard des arguments présentés, nous vous prions de soutenir cet amendement. Merci.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. Notre intervention concerne les amendements 3 et 4, mais aussi 5 et 6, qui concernent tous le matériel et les prestations informatiques, avec une réduction d'enveloppe globale de CHF 385'000 par rapport au budget. Nous ne nions pas qu'il puisse exister des problèmes en relation avec le parc informatique ou l'efficacité des services. Toutefois, nous estimons que ce n'est pas par le biais du budget, en coupant dans les ressources, que l'on parviendra au but recherché. Notre groupe reviendra en 2026 avec des propositions concrètes et de bonnes questions à ce sujet : vue d'ensemble du parc informatique, mesures d'efficacité, gestion des logiciels et des contrats, etc. Mais pour l'heure, nous estimons que réduire les ressources en informatique ne fera pas mieux fonctionner ce service. Enlever une chaussure à un boiteux ne le fera pas marcher mieux.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. Nous allons procéder au vote de ces deux amendements en deux temps, d'abord en les confrontant, puis en soumettant l'amendement retenu contre le budget de la Municipalité. Je vous prie de rester extrêmement attentifs aux annonces des votes de confrontation afin que vous ne vous trompiez pas. Restez vraiment attentifs, s'il vous plaît.

Nous débutons par le vote de confrontation. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 3 de moins CHF 50'000 appuient sur la touche verte, ceux qui soutiennent l'amendement 4 de moins CHF 35'000 sur la touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 3 est retenu par 29 oui, 22 non et 5 abstentions.

Nous allons le confronter à la proposition de la Municipalité. Nouveau vote, les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement numéro 3 de moins CHF 50'000 sur la rubrique 116.3113, matériel informatique, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement no 3 est accepté par 27 oui, 26 non et 2 abstentions.

Nous passons aux amendements 5 et 6 qui ciblent aussi la même rubrique de fonctionnement, la 116.3133, prestations informatiques. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 5 ET 6

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement numéro 5, soumis par le Centre, propose une réduction de CHF 100'000 en prestations informatiques. Un manque de vision claire et de stratégie globale en est la cause. L'amendement numéro 6, soumis par le PLR, propose une réduction de CHF 200'000 pour contrer une explosion des coûts CIGES pour l'administration générale.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST partage les préoccupations relatives à l'évolution des coûts informatiques au sein de la Commune. Elle souligne la nécessité d'un suivi rigoureux afin d'anticiper et de maîtriser ses dépenses.

La COGEST a accepté l'amendement numéro 5 par 12 oui, 0 non et 2 abstentions et a accepté l'amendement numéro 6 par 9 oui, 2 non et 3 abstentions.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Le PLR a déposé cet amendement en parallèle de l'amendement numéro 6 pour avoir un équilibre financier. Le même principe a été mis en place par le Centre, avec des montants un peu moins ambitieux. Vu la difficulté apparente du service de la formation d'absorber ces montants, on retire ces deux amendements. Je ne sais pas si je vais reprendre la parole au 10, mais voilà, on retire les deux amendements au profit de ceux du Centre.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. L'amendement numéro 6 de moins CHF 100'000 du PLR est retiré. Monsieur Florent Micheloud vous avez la parole.

Micheloud Florian, Conseiller général, Le Centre. Je me permets de reprendre la parole et dans un souci d'efficience, je vais argumenter les amendements 5 et 8 pour lesquels les montants s'égalisent. Concernant l'amendement 5, force est de constater que les charges liées aux prestations informatiques augmentent année après année, sans que nous ne disposions d'explications claires et convaincantes sur l'utilisation de ces fonds. Cette situation n'est plus acceptable. La transparence de l'usage de l'argent public reste essentielle. Par cet amendement, nous adressons un signal clair : les augmentations budgétaires doivent être justifiées, documentées et assumées.

L'impact financier de cette mesure reste marginal au regard du budget avoisinant les CHF 2 millions et ne met nullement en péril le fonctionnement des prestataires. En revanche, elle rappelle avec force que chaque franc dépensé doit pouvoir être expliqué aux citoyennes et citoyens que nous représentons. A contrario, le manque de matériel informatique et les retards accumulés dans son attribution aux écoles sont aujourd'hui flagrants. Le retard de notre Commune en matière d'équipements numériques scolaires est non seulement connu, mais largement reconnu. Cette situation pénalise directement les élèves et les équipes pédagogiques.

Par cet amendement, nous faisons le choix clair d'investir dans l'avenir. Attribuer un montant supplémentaire, c'est donner à nos élèves les moyens d'apprendre et d'évoluer dans des conditions adaptées aux exigences actuelles grâce à un matériel adéquat et performant. Cette enveloppe permettra notamment d'augmenter le nombre de chariots de matériel informatique mis à disposition des centres scolaires et d'assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés. Investir dans l'éducation numérique n'est pas une dépense accessoire, c'est un enjeu stratégique pour notre Commune et pour la société d'aujourd'hui. Les enfants et les parents s'attendent de nous des décisions concrètes et responsables et sauront reconnaître l'importance de cet engagement. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole.

Nous passons au vote de l'amendement numéro 5. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement numéro 5 de moins CHF 100'000 sur la rubrique 116.3133, prestations informatiques, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement no 5 est accepté par 48 oui, 12 non et 4 abstentions.

Nous terminons l'étude de ce dicastère en ouvrant la discussion générale sur le dicastère. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Non.

Dicastère 2 - Economie et énergie

Nous passons au dicastère 2, Economie et énergie, pour lequel nous avons reçu un amendement. Est-ce qu'un rapporteur demande la parole pour le dicastère ? Non.

Monsieur le vice-Président, merci de nous présenter le prochain amendement.

AMENDEMENT 7

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement numéro 7, soumis par l'UDC, propose de réduire de CHF 182'000 la rubrique de fonctionnement 260.3636, subvention aux organisations privées à but non lucratif, pour harmoniser les aides économiques avec la situation des ménages et se recentrer sur les projets créateurs d'emplois durables.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST estime qu'il convient de s'en tenir aux crédits d'engagement précédemment acceptés par le Conseil général. Elle rappelle l'importance de respecter le cadre financier déjà validé.

La COGEST a rejeté cet amendement par 1 oui, 13 non et 0 abstention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.

Le vote de la CEU est le suivant : 0 oui, 11 non, 0 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC souhaite retirer l'amendement no 7.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. Nous n'allons donc pas voter cet amendement.

Nous terminons l'étude de ce dicastère, en ouvrant tout de même la discussion générale. Est-ce qu'il y a des remarques ou quelque chose sur ce dicastère ? Non.

Dicastère 3 - Culture et formation

Nous passons au dicastère 3, Culture et formation, pour lequel nous devons traiter 8 amendements. Est-ce qu'un rapporteur demande la parole ? Non.

Les amendements 8, 9 et 10 concernent tous les trois, la rubrique 301.3113, matériel informatique, et seront confrontés. On nous a déjà annoncé que le 10 a été retiré par le PLR. Par conséquent, il y aura 2 amendements confrontés, le 8 et le 9. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENTS 8, 9 ET 10

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 8, soumis par le Centre, propose d'augmenter la rubrique de CHF 100'000 pour combler rapidement le retard et le manque de matériel à disposition des écoles, l'éducation numérique étant primordiale. L'amendement 9, soumis par les Verts, propose d'augmenter la rubrique de CHF 50'000 également pour rattraper le retard de Sion en comparaison d'autres communes et surtout de développer l'esprit critique des enfants et pour la prévention.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST partage le constat concernant l'insuffisance des moyens numériques au sein des écoles. Elle souligne la nécessité de renforcer ses équipements pour répondre aux besoins actuels.

La COGEST a accepté l'amendement numéro 8 par 13 oui, 0 non et 1 abstention et a accepté l'amendement numéro 9 par 14 oui, 0 non et 0 abstention.

Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre. La CSC soutient le renforcement de l'éducation numérique.

La Commission a voté une seule fois pour les amendements 8 et 9 par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Après réflexion, nous avons décidé de retirer notre amendement et soutiendrons l'amendement du Centre.

Vuissoz Grégoire, Conseiller général, PS. Nous, on n'est pas contre plus de matériel pour les écoles, mais on va quand même soutenir la Municipalité parce qu'on pense que c'est bien de laisser le processus de mise à jour qui a été initié par le Conseil municipal se dérouler selon les plans qui ont été

réfléchis. On trouve bien que les besoins soient budgétisés par le dicastère Culture et formation pour éviter de tomber dans le piège de l'obsolescence programmée qui caractérise souvent l'acquisition de matériel informatique. On fait appel d'ailleurs à la sensibilité verte de notre conseillère pour chercher aussi des solutions de récupération de matériel d'autres écoles. Par exemple, le matériel au niveau des écoles cantonales est remplacé très régulièrement et puis jeté à peu près chaque 5 ans.

Et puis enfin, il ne faut pas oublier que chaque franc investi dans du matériel informatique, il en coûte encore plus en licence, en entretien et en formation. C'est vraiment important de bien réfléchir à la manière dont on dépense l'argent des contribuables dans ce domaine et prendre le temps de suivre les propositions de la Municipalité qui réfléchit à ça. C'est pour ça que nous, on va soutenir la Municipalité dans sa proposition de budget.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole.

Nous pouvons passer au vote de l'amendement numéro 8, puisque c'est le seul restant des 3. Les conseillers et conseillers qui soutiennent l'amendement numéro 8 de plus CHF 100'000 sur la rubrique 301.3113, matériel informatique, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 8 est **accepté** par 43 oui, 10 non et 3 abstentions.

Nous passons aux amendements 11 et 12, qui ciblent tous les deux la sous-rubrique Théâtre de Valère de la rubrique d'investissement 302.5040, terrain bâti. Vu qu'ils sont identiques, ils seront votés ensemble en une fois contre le budget de la Municipalité. Il n'y aura donc pas de confrontation, les deux seront votés d'une fois. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENTS 11 ET 12

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement numéro 11, soumis par le Centre, propose une diminution complète de la sous-rubrique de CHF 200'000, en terminant ce qui est en cours avant de démarrer un nouveau projet. L'amendement numéro 12, soumis par l'UDC, propose la même diminution complète de la sous-rubrique de CHF 200'000, en phasant les études pour éviter de lancer trop de nouveaux projets d'infrastructures culturelles en parallèle.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST reconnaît l'importance de prioriser les travaux de la Ville avant d'engager de nouvelles études. Elle ne remet toutefois pas en cause la pertinence et la valeur de ce pôle.

La COGEST a accepté l'amendement numéro 11, par 8 oui, 5 non et 1 abstention et le 12 également avec 8 oui, 5 non et 1 abstention.

Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre. L'ensemble de la Commission reconnaît le besoin de rénover le Théâtre de Valère, mais certains membres estiment que le timing n'est pas le bon.

La Commission a refusé les amendements par 7 non, 3 oui et 0 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Rey Edouard, Conseiller général, Le Centre. Par cet amendement, notre groupe souhaite rappeler un principe de bonne gestion des finances publiques. Avant de lancer de nouveaux projets comme celui-ci, d'une ampleur estimée à près de CHF 25 millions, il est indispensable de terminer les ouvrages actuellement en cours et d'en évaluer objectivement les résultats. Une priorisation claire et transparente des projets s'impose. Elle permettra de garantir une utilisation responsable des ressources de la Ville de Sion et de répondre aux besoins de la population. Notre groupe attend avec intérêt les résultats des travaux du Conseil municipal relatifs à la priorisation des projets et estime prématuré d'engager de nouveaux investissements majeurs avant cette étape essentielle.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Chers amis de la culture, rassurez-vous, cet amendement ainsi que l'amendement 13 ne remet pas en cause la valeur culturelle du projet du Théâtre de Valère. On aimerait toutefois rappeler, comme l'a dit mon collègue du Centre, qu'avant de lancer un nouveau projet d'infrastructure culturelle d'une ampleur estimée à environ CHF 25 millions, la Ville doit d'abord finaliser les ouvrages en cours et évaluer les résultats. Merci.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le bâtiment qui abrite le Théâtre de Valère date du XVIII^e siècle, 1758 précisément. Vénérable théâtre à l'italienne, il semble urgent de procéder à des rénovations conséquentes avant que le bâtiment ne s'écroule. Malgré le refus des années précédentes d'accorder un montant pour les travaux, il semble urgent de proposer aujourd'hui un plan d'études qui permettra de chiffrer les travaux de réfection du théâtre et planifier ainsi sa rénovation, tant plus que le théâtre est classé d'importance cantonale et mis sous protection. Un projet

ne peut être lancé à la légère, une étude est nécessaire. Ces CHF 200'000 sont absolument urgents. Le groupe des Verts refusera ces amendements et vous prie d'en faire de même.

Donon Yves, Conseiller général, PS. Les amendements 11 et 12 proposent d'annuler l'étude pour la création du Pôle muséal et des arts de la scène. Le groupe socialiste propose de refuser ces amendements qui tentent de renvoyer ce projet aux calendes grecques, de suivre aussi ainsi le vote de la CSC qui s'oppose par 7 voix contre et 3 voix pour l'amendement. Entre Pôle Musique et Noda, qui ont vu réalisation et succès, les arts de la scène et les musées ont besoin d'une impulsion et non d'un frein. Il est important qu'ils puissent se projeter dans le paysage culturel de Sion et du Valais et ne pas rester à la traîne. A rappeler également que c'est un investissement qui rapporte à terme 4 à 7 francs par franc investi et qu'actuellement, les taux d'intérêt sont très bas.

En allant à des spectacles, de qualité par ailleurs, j'ai rencontré de nouveaux habitants pour qui aller au théâtre est un lien, un moyen de penser le monde actuel, de se divertir et participer à la vie de la ville. Pour eux, certainement aussi très bons contribuables, un pôle muséal et d'art de la scène donneraient encore plus de sens à leur installation à Sion. Le pass culturel, pour ces personnes, donne déjà un bon signal et un sentiment d'appartenance. Les artistes valaisans brillent à Lausanne, en Suisse romande et plus loin, ce ne serait pas un mal s'ils trouvaient en Valais la reconnaissance et les conditions structurelles qu'ils méritent. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole.

Nous allons procéder au vote de ces deux amendements identiques contre le budget de la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent les amendements 11 et 12 proposant de diminuer de moins CHF 200'000 la sous-rubrique Théâtre de Valère de la rubrique d'investissement 302.5040, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Les amendements 11 et 12 sont **acceptés** par 35 oui, 18 non et 2 abstentions.

Nous passons aux amendements 13, 14 et 15 qui concernent la même rubrique de fonctionnement 320.3636, subvention aux organisations privées à but non lucratif. Ils seront à nouveau confrontés avant le vote contre le budget de la Municipalité. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENTS 13, 14 ET 15

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement numéro 13, soumis par l'UDC, propose une diminution de CHF 400'000 pour le très grand nombre d'acteurs et d'événements culturels. L'amendement numéro 14, soumis par le Centre, propose une diminution de CHF 250'000, notamment pour la Fondation Fellini, le Sion Violon Festival et la Ferme Asile. Il s'interroge sur les retombées économiques pour la Ville. L'amendement numéro 15, soumis par le PS, propose une augmentation de CHF 50'000 pour les aides casuelles. Ils viennent en aide à divers projets sur la base d'une liste de critères prédéfinis et accessibles publiquement. Cette enveloppe n'a pas été augmentée depuis 2010.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST s'attendait à une diminution des subventions à la suite des synergies mises en place dans cette rubrique. Une partie de ses membres exprime toutefois des craintes quant à une éventuelle réduction de la diversité des projets culturels. La COGEST n'estime cependant pas nécessaire l'augmentation de cette enveloppe en raison de la régularisation de certaines subventions casuelles au gré du temps.

La COGEST a rejeté l'amendement numéro 13 par 1 oui, 12 non et 1 abstention. La COGEST a accepté l'amendement numéro 14 par 6 oui, 4 non et 4 abstentions et a rejeté l'amendement 15 par 4 oui, 10 non et 0 abstention.

Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre. Les votes de la CSC pour l'amendement 13 : 9 non, 1 blanc et 0 oui. Cette rubrique regroupe de nombreuses entités culturelles, également de petites structures. Cette diversité culturelle fait la fierté de Sion et des sédunois. Chaque franc investi dans la culture rapporte à la Ville en retombées touristiques et commerciales. Pour l'amendement 14 : 0 oui, 2 blancs et 8 non. Ces entités ont besoin de ce soutien pour pouvoir survivre et un retrait de ces subventions aura un effet domino sur les subventions accordées par les autres partenaires. Pour l'amendement 15 : 7 non, 3 oui et 0 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Je vais prendre la parole par rapport à notre amendement numéro 14 et je vais tuer le suspense tout de suite : on va le retirer. En revanche, je vais quand même vous expliquer le cheminement qui nous a mené à cette proposition. Voilà déjà plusieurs

années que les discussions nourries ont lieu au sujet des subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif. Avec un montant total de CHF 6'091'300, cette rubrique représente une charge financière importante. Notre proposition de réduire cette enveloppe de 4% nous paraît nécessaire pour plusieurs raisons, ou nous paraissait tout du moins, nécessaire.

Au niveau de la Fondation Fellini, le rayonnement de cette fondation est certes international, à l'UNESCO. Mais quel est le retour concret pour les citoyennes et les citoyens sédunois ? Quelles sont les retombées directes pour la Ville de Sion ? Où est le rapport de gestion de l'association en lien avec le financement depuis plusieurs années de la Municipalité ?

Au niveau de la ferme Asile, le soutien de la Municipalité a augmenté de plus d'un tiers entre les comptes 2022 et le budget 2026. Nous n'avons aucune trace d'un rapport de gestion 2024. Et surtout, quelle est la vision à venir, compte tenu des changements importants dans son voisinage, que ce soit avec le collège et autres ?

Pour Sion Violon Musique, je tiens à relever quand même la situation particulièrement délicate de cet amendement qui a donné lieu à des pressions externes que certaines personnes pourraient juger limites. Notre rôle ici n'est pas de faire un homicide culturel ou une froide manœuvre politique, notre rôle est de garantir l'équilibre des finances communales. L'arrivée de Noda, que nous soutenons et que nous avons soutenue, ainsi que du Pôle musique, offre enfin une place de choix à la musique classique. C'est soucieux d'une juste répartition des ressources entre les acteurs culturels que nous engageons la scène musicale sédunoise à se fédérer et à mutualiser autant que possible ses propositions. Nous souhaitons une vision claire du dicastère concernant ces subventions et demandons à l'avenir davantage de transparence quant à l'utilisation, mais surtout leur retombée.

Alors, ce n'est pas de la politique politicienne, mais si je prends la page 33 des réponses de la Municipalité dans le rapport de la CEU sur cette rubrique, elles nous disent que les retombées économiques pour la Ville de Sion sont chiffrables si une étude complète est effectuée, sans engager de telles dépenses et des études comparables ont été effectuées dans d'autres villes de Suisse ou à l'échelle différente au niveau du canton. C'est pourquoi nous déposerons une interpellation visant à répondre notamment aux questions suivantes pour toutes les subventions liées à cette rubrique. Comment les montants sont-ils décidés ? Quel est l'état des conventions en cours ? Qui les élabore ? Comment et sur quelle base ? Quel contrôle est exercé sur la gestion financière liée à ces subventions ? Ces institutions entreprennent-elles aussi des démarches pour diversifier leurs ressources de revenus ? Quelles sont les retombées concrètes pour le contribuable sédunois ?

C'est à la lumière de ces retombées que nous pourrions nous positionner sur des subventions nécessaires, et pourquoi pas peut-être en plus, si les retombées ont vraiment un poids pour les sédunoises et sédunois. Et à chaque entité, leurs retombées respectives, c'est dans ces points-là qu'on pourra, avec ces éléments, se positionner à long terme. On suivra ce sujet avec grand intérêt lors de la prochaine année politique. Merci.

Renda Giuseppe, Conseiller général, PS. Le groupe PS s'oppose fermement aux amendements 13 et 14 qui visent tous deux à sabrer dans les budgets alloués à la culture. La culture, comme il est ressorti plusieurs fois ce soir, est un investissement rentable, même économiquement. C'est le principal atout de notre ville, qui est un pôle touristique concurrentiel par rapport aux stations des montagnes. Diminuer les budgets dans ce domaine, c'est se tirer une balle dans les pieds. L'amendement 14 nous semble particulièrement problématique, car il attaque frontalement plusieurs institutions, qui nous paraît arbitraire et qui ne serait de toute façon pas contraignant pour la Municipalité.

Entre autres, les financements communaux de ces institutions sont souvent croisés avec les financements cantonaux et de la Loterie romande. C'est tout un équilibre qui serait perturbé, voire remis en question en cas de diminution de la participation communale. Voulons-nous vraiment prendre ces risques ? Notre groupe a déposé l'amendement numéro 15, qui demande d'élever les montants des aides casuelles, c'est-à-dire une enveloppe que la Commission culturelle de la Ville attribue à divers projets sur la base des listes des critères prédéfinis et accessibles publiquement. Ces aides n'ont pas été augmentées depuis 2010 et sont utilisées à plus de 90%. De nouveaux acteurs culturels ont émergés, comme par exemple la salle Noda. Il nous paraît important d'augmenter cette enveloppe pour pouvoir répondre à davantage de sollicitations.

Il a parfois été avancé dans des commissions que, de toute façon, l'argent n'a pas été demandé les autres années. Or, les montants, ils ont toujours été distribués à plus de 99% et il est clairement à prévoir que les demandes vont augmenter au vu de la multiplication des acteurs culturels. Cette diversité culturelle est une chance. Notre groupe est convaincu de l'importance de la culture dans la vie sociale

et de l'importance de son subventionnement par les pouvoirs publics pour permettre une offre accessible à un large public et une reconnaissance du travail des artistes. Nous vous invitons à refuser les amendements 13 et 14 et à soutenir l'amendement 15. Merci pour votre attention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Je répéterai un petit peu ce qui a déjà été dit ce soir sur la culture. Tout d'abord, en refusant les subventions que la Ville accorde aux événements culturels, le Conseil général se retrouverait à nier plus d'un demi-siècle de soutien à des institutions réputées. La culture produit, à côté des valeurs culturelles, des valeurs économiques. Elle emploie des personnes et génère des revenus. L'impact sur l'économie locale, notamment la restauration et l'hôtellerie, peut être chiffrable et démontre une réelle utilité publique. Selon l'étude de 2017 intitulée « Le poids de la culture dans l'économie valaisanne » dirigée par M. Pierre-Alain Hug, chaque franc investi rapporte entre 2 et 6 francs, soulignant ainsi son rôle moteur. La Ville de Sion contribue au dynamisme de ce milieu en injectant 8% du total du budget de fonctionnement compilé à des structures culturelles sédunoises. Encouragement extrêmement précieux qui génère un retour sur investissement important selon le rapport annuel de gestion de 2024.

En réponse au manque de transparence des dossiers, pour chaque projet, les différentes institutions doivent fournir un dossier conséquent, justifiant leur demande de subvention, dossiers qui sont analysés en détail par une commission culturelle. La culture est ouverte à toutes et tous, elle fait rayonner la Ville et réjouit le cœur de ses habitants. C'est Electrolyse, Point 11, La Lanterne Magique, le Teatro Comico, l'Irish Festival, les Riches Heures de Valère, etc. Certes, le but premier de la culture n'est pas d'être rentable ou de rapporter du profit, mais au-delà de sa valeur sociale et patrimoniale, les investissements publics génèrent intrinsèquement de fortes répercussions dans l'économie locale et touristique. Sans ces aides publiques, de nombreux événements ne pourraient avoir lieu et ne survivraient pas. Enfin, avec un emploi dans le monde de la culture pour 878 habitants, le Valais est toujours en queue de classement en Suisse romande. Dans une ville qui se veut accueillante, la culture, quelle qu'elle soit, n'est pas une dépense, mais un investissement. Je vous demande de ne rien retirer à la culture, au risque de voir disparaître des institutions qui n'ont pas les ressources pour survivre sans les précieuses aides publiques.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. La Ville de Sion soutient aujourd'hui un très grand nombre d'acteurs et d'événements culturels, parfois sans critères suffisamment transparents ni évaluations régulières de leur utilité publique. Il me paraît difficile de justifier une telle augmentation sans des retours documentés des acteurs culturels sur le rayonnement et la réussite populaire des activités. Je ne vous cache pas mon enthousiasme lorsque mon collègue Stéphane Haefliger m'a fait part de l'interpellation dont il vous a parlé. Dans un contexte financier contraint, cet amendement appelle à une modération des subventions facultatives, non à la disparition de la culture Madame Hoffman. Ce recentrage permet de clarifier les priorités, d'exiger davantage de transparence et de garantir que l'argent public finance des projets réellement accessibles et utiles à la population.

Nous avions initialement prévu de retirer notre amendement au profit de celui proposé par le Centre, que je reconnais comme étant sans doute plus raisonnable et mieux ciblé. Cependant, en apprenant les pressions subies par mes collègues du Centre, nous le maintenons.

Eggel Artémis, Conseillère générale, PLR. Le groupe PLR s'oppose aux amendements visant à réduire les subventions aux organisations privées à but non lucratif. Ces montants s'inscrivent dans une stratégie culturelle validée. Les remettre en question aujourd'hui, reviendrait à fragiliser une politique construite dans la durée et enverrait un mauvais signal aux acteurs concernés. Le bien-vivre des citoyennes et des citoyens de notre commune repose en grande partie sur une offre culturelle diversifiée, stable et de bonne qualité. Cette stabilité suppose un soutien financier suffisant pour les associations, grandes comme petites. Nous sommes en outre liés par des conventions que nous estimons essentielles de respecter. Elles garantissent la crédibilité de la Ville et instaurent une relation de confiance avec les partenaires culturels.

Il est également important de rappeler que le soutien de la Municipalité doit être indépendant de la taille des associations. Une réduction budgétaire ne toucherait pas les structures mentionnées, mais pénaliserait les petites associations pourtant essentielles à la vitalité culturelle de Sion. Pour ces raisons, nous défendons les montants tels que proposés dans le budget 2026. Maintenant, concernant l'amendement visant à augmenter les aides casuelles, nous nous y opposons également. Le montant inscrit au budget nous paraît réaliste, équilibré et en totale adéquation avec les besoins identifiés. Je vous remercie.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole.

Nous allons voter en confrontant les amendements 13 et 15. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 13 de moins CHF 400'000 appuient sur la touche verte, ceux qui soutiennent l'amendement 15 de plus CHF 50'000 sur la touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro no 15 est retenu par 27 non, 24 oui et 4 abstentions.

Nous allons confronter l'amendement 15 contre le budget de la Municipalité. On passe tout de suite au vote. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 15 de plus CHF 50'000 sur la rubrique 320.3636, subvention aux organisations privées à but non lucratif, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement no 15 est refusé par 16 oui, 34 non et 5 abstentions.

Est-ce qu'il y a des remarques ? J'ouvre la discussion générale sur le dicastère numéro 3. Non.

Dicastère 4 - Cohésion sociale

Nous passons au dicastère numéro 4, Cohésion sociale. Est-ce qu'un rapporteur demande la parole sur le dicastère ? Non, toujours pas. Nous avons reçu un amendement à traiter pour ce dicastère, c'est l'amendement numéro 16. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 16

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement numéro 16, soumis par le PS et les Verts, propose une augmentation de la rubrique de fonctionnement 402.3636, structure de la petite enfance subvention aux organisations privées à but non lucratif, de plus de CHF 100'000. Cette augmentation permettra de pallier le manque déjà actuel de 25 places pour enfants en crèche UAPE. Ce montant servira à financer espaces et personnels pour la prise en charge de ces enfants.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST reconnaît l'importance de cette thématique, mais craint que le montant proposé, consacré uniquement au fonctionnement, ne permette d'atteindre l'objectif que partiellement.

La COGEST a été partagée sur cet amendement par 5 oui, 4 non et 4 abstentions.

Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre. La CSC estime qu'il est nécessaire d'anticiper ce problème et a voté par 5 oui, 0 non et 5 abstentions.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Delaloye Sophie, Conseillère générale, PS. Le groupe PS s'est associé au groupe des Verts pour déposer cet amendement. Pourtant, je veux préciser d'emblée que ça ne concerne pas une thématique de gauche. La présence et la disponibilité des structures d'accueil de la petite enfance est le deuxième critère d'attractivité d'une commune après le logement. Nous devons avoir conscience qu'en tant que ville, Sion attire particulièrement les familles qui viennent travailler dans les postes qualifiés de notre région. Ainsi, de nombreux employés de la Lonza, du Campus Energypolis ou du Pôle santé choisissent notre ville pour la qualité de ses infrastructures. L'Office de la statistique confirme que 2 tiers des enfants sont pris en charge par du parascolaire et que cet accueil concerne toutes les classes sociales.

Pour des familles monoparentales, l'accueil extrascolaire est une nécessité absolue. De façon générale, la conviction du groupe PS est que personne ne devrait avoir à choisir entre famille et travail, faute de structures adéquates, et que l'État a la responsabilité de mettre à disposition ces structures sans devoir procéder à des tris arbitraires. Actuellement, juste pour rappel, l'ASLAE a une politique du premier arrivé, premier servi, du moment que les parents travaillent, ce qui nous semble un peu délicat à assumer face à certaines familles en difficulté. Pour beaucoup d'enfants, l'accès à ces structures d'accueil est une grande chance. Ils permettent aux classes sociales de se mélanger, aux allophones de parfaire leur connaissance du français, aux enfants de faire des devoirs avec un certain encadrement et aussi d'avoir des repas équilibrés.

La garde extrascolaire est un avantage du point de vue de l'égalité des chances pour nos enfants et est une condition sine qua non à l'égalité hommes-femmes dans la société. À Sion, les listes d'attente dans les crèches et les UAPE ne cessent de s'allonger depuis les deux dernières années. Des solutions sont habilement trouvées au cas par cas, dont l'une que je tiens à saluer ici, qui consiste à déplacer les enfants de l'UAPE de Gravelone vers l'EMS voisin pour qu'ils partagent les repas avec les résidentes et résidents. Avant de planifier des investissements coûteux, il nous paraît censé d'étudier ces pistes

existantes et de favoriser des solutions intergénérationnelles. C'est précisément ce que notre amendement vise à permettre.

La conseillère municipale Christelle Sierro-Fardel nous a assuré que les montants demandés, les CHF 100'000, ne serviraient pas à financer de nouveaux investissements, mais uniquement à permettre l'engagement de personnel pour permettre de réaliser un accueil parascolaire dans deux écoles qui ont déjà approuvé la mise à disposition des locaux appropriés. Il s'agirait de l'école des Collines et de l'école de Champsec. Dans ces deux écoles, les listes d'attente ne cessent de gonfler, et les mesures pragmatiques qui pourraient être prises dans les locaux mêmes de l'école permettraient d'absorber les demandes pour la rentrée prochaine. Comme les demandes ne vont faire que d'augmenter, cette première étape est déjà indispensable pour maintenir l'attractivité de la ville pour les familles. Refuser aujourd'hui d'accorder à ces deux écoles la possibilité d'étendre l'accueil extrascolaire sur les deux salles qu'elles sont prêtes à mettre à la disposition de l'ASLAE en raison d'une impossibilité d'engager du personnel d'encadrement, serait à nos yeux un très mauvais signal politique envoyé aux familles de la commune. Je vous enjoins, chères et chers collègues du Conseil général, à soutenir cet amendement et à rendre ainsi justice au travail de terrain et au pragmatisme du dicastère Cohésion sociale. Merci pour votre attention.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. A Sion, nous aimons à constater que les gens ont du plaisir à s'installer sur notre commune, mais il faut savoir que les critères principaux que les gens observent avant d'emménager dans une nouvelle ville, ce ne sont pas que le soleil et la raclette. Ce sont aussi la fiscalité, les facilités au niveau de la mobilité et aussi et surtout les structures de garde pour la petite enfance. Il y a eu un grand développement ces dernières années au niveau des UAPE et des crèches à Sion pour s'adapter aux besoins des familles. Mais le budget tel que présenté par la Commune ne permet pas de répondre à toutes les demandes. En novembre, on apprenait que 25 familles n'auraient pas de solution de garde pour la rentrée en août 2026. L'ASLAE collabore déjà avec certaines écoles. Madame Delaloye a parlé de Champsec et des Collines entre autres, pour trouver des solutions. L'espace est là pour accueillir plus d'enfants, mais il manque des heures pour engager du personnel. Nous vous encourageons à accepter cet amendement pour soulager toutes ces familles actuellement sans solution de garde. Merci.

Eggel Artémis, Conseillère générale, PLR. Concernant cet amendement, le groupe PLR le soutient pleinement. Nous estimons qu'il est essentiel d'apporter un soutien fort et concret aux familles en garantissant des places suffisantes en nurseries, crèches et UAPE. La Commune a la responsabilité de permettre l'accès à des solutions de garde adaptées aux besoins des parents et de leurs enfants. Aujourd'hui, les structures d'accueil de la petite enfance sont avant tout de véritables lieux de vie d'échange, jouant un rôle clé dans le développement de l'enfant et son intégration dans la vie collective. Il est également important que les différentes offres d'accueil ne soient pas des solutions imposées ou de dernier recours, mais restent un choix libre des parents en fonction de leurs attentes et de leurs organisations familiales. En conclusion, le groupe PLR souligne l'importance et l'urgence d'offrir à tous les parents une solution de garde fiable et accessible leur permettant de se consacrer à leurs obligations professionnelles en toute quiétude, sans contraindre les structures à instaurer des priorisations excluantes. Merci.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Avec un budget 2026 s'élevant à CHF 8'264'000, l'ASLAE constitue une charge importante pour la Municipalité, mais également un acteur incontournable pour les parents sédunois. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'évolution positive de cette institution, qui a pris une ampleur significative ces dernières années avec l'ouverture de plusieurs structures de qualité. Les éléments précités amènent notre groupe à déposer un postulat en lien avec l'ASLAE afin d'obtenir une vision globale de l'institution et ainsi pouvoir potentiellement la soutenir en plus grande facilité. Ce postulat demandera une position sur les mandats de prestations réalisés et par qui. Est-ce qu'un rôle d'observateur par un délégué du Conseil général serait opportun et possible dans le même style que la PRVC ? L'évolution des liens potentiels avec l'Agapante, la flexibilité de l'offre et de la gestion et de sa communication, la vision stratégique, les audits et le soutien institutionnel.

S'agissant de l'amendement en question, l'augmentation de CHF 552'000 du budget 2026 par rapport à celui de 2025 nous paraît opportun. Mais cette rubrique répond aux besoins liés à la démographie actuelle et ce besoin complémentaire devait apparaître dans cette ligne. Nous serions disposés à examiner favorablement une demande de crédit supplémentaire, si nécessaire. Je reprends d'ailleurs la prise de parole sur le matériel informatique : Si la Municipalité nous a présenté ce chiffre, c'est très certainement qu'elle a bien analysé le tout. Par conséquent, le groupe du Centre refuse cet amendement.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 16 soumis par le PS et les Verts proposant d'augmenter de plus CHF 100'000 la rubrique 402.3636, structure de la petite enfance subvention aux organisations privées à but non lucratif, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement no 16 est **accepté** par 29 oui, 26 non et 1 abstention.

Nous terminons l'étude de ce dicastère en ouvrant la discussion générale. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce dicastère ? Toujours pas.

Dicastère 5 - Population, sécurité et aéroport

Nous passons au dicastère 5, Population, sécurité et aéroport. Est-ce qu'un rapporteur demande la parole ? Non. Nous avons 4 amendements pour ce dicastère.

Nous commençons avec l'amendement 17, Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 17

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 17, soumis par le PS, propose une diminution de CHF 40'000 de la rubrique de fonctionnement 550.3132, honoraires d'experts et spécialistes. Il propose de geler les dépenses au niveau de 2025 et certains investissements, surtout au moment où une nouvelle loi cantonale est en discussion avec un nouveau règlement d'exploitation en vue et une répartition des charges amenée à évoluer.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Il s'agit de mises aux normes indispensables pour l'aéroport. La COGEST a rejeté cet amendement par 4 oui, 9 non et 0 abstention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. Le passage aux normes EASA est une obligation. Lors du vote, il y a eu 3 oui, 6 non et 2 abstentions.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. J'ouvre la discussion générale.

de Lavallaz Valérie, Conseillère générale, Le Centre. Je prendrai la parole une seule fois pour les 4 amendements, 17 à 20, car ils reposent sur une même logique et appellent une réponse globale. La Ville de Sion est titulaire de la concession fédérale d'exploitation de l'aéroport jusqu'à son renouvellement en 2031. Cette concession n'est ni symbolique ni facultative, elle lie juridiquement la Ville à la Confédération et lui impose des obligations en matière de sécurité, d'entretien et de conformité réglementaire. Oui, une cantonalisation de l'aéroport est actuellement en discussion au Grand Conseil. Le communiqué publié ce matin par le Conseil d'État le confirme. Un projet de loi est en cours et son traitement est attendu en 2026. Mais tant que cette loi n'est ni adoptée ni entrée en vigueur, la responsabilité pleine et entière reste celle de la Ville de Sion.

Je comprends bien les préoccupations liées à l'utilisation des deniers publics, mais les rubriques budgétaires visées par ces amendements ne relèvent ni du luxe, ni du confort. Elles correspondent à des obligations légales et techniques incontournables, notamment le respect des normes suisses et européennes. Les geler ou les supprimer, c'est mettre en danger la sécurité opérationnelle de l'aéroport et exposer la Ville à des sanctions. Enfin, comme le rappelle également ce communiqué, l'aéroport de Sion est une infrastructure stratégique pour l'ensemble du canton, plateforme de secours, soutien à l'économie régionale et intégration civilo-militaire. Geler ces investissements aujourd'hui, c'est porter des coûts bien plus lourds demain. Pour toutes ces raisons, je vous invite à rejeter ces amendements.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. J'interviens ici pour nos quatre amendements concernant l'aéroport, soit les amendements 17, 18, 19 et 20. Il ne s'agit pas de supprimer toutes les dépenses liées à l'aéroport, mais de geler celles-ci puisqu'en 2025, l'aéroport a pu fonctionner à satisfaction. Mais, Mesdames et Messieurs, l'aéroport doit impérativement faire l'objet d'économies. D'année en année, le budget et les comptes de cette institution sont lourdement déficitaires, plus d'un million de francs par an. Comme nous l'avons dit, l'aéroport de Sion sert avant tout de parking pour des jets privés, en dehors des activités liées au sauvetage et aux nouvelles technologies. 42'000 mouvements pour à peine 32'000 passagers enregistrés, même si on enlève 15 000 mouvements d'hélicoptère, ça fait peu de monde par vol. Nous estimons qu'il n'est pas normal que la population sédunoise passe à la caisse pour des montants importants, finançant un mode de transport réservé à une petite frange ultra privilégiée.

Nous voulons geler les dépenses au niveau de 2025, ainsi que certains investissements, en attendant l'application de la nouvelle loi cantonale et l'évolution de la répartition des charges. L'amendement numéro 20 concerne un investissement qui alloue de façon obscure le fonds de mesure antibruit pour participer à l'achat d'un camion de pompier. Merci de votre soutien à ces amendements. Il faut choisir entre une subvention donnée de façon indue à une jet-set, le plus souvent internationale, ou soulager un peu la population laborieuse sédunoise. Merci de votre attention.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Je souhaiterais également m'exprimer en une seule prise de parole pour les amendements 17 à 20, qui concernent également tous l'aéroport de Sion. Ces amendements proposent une série de réductions présentées comme des économies de bon sens, mais pris ensemble, ils traduisent surtout une vision fragmentée et réductrice de cette infrastructure. Rassurez-vous, Monsieur Schertenleib, l'aéroport de Sion n'est pas un équipement de prestige, ni un simple parking pour jets privés. C'est une infrastructure stratégique utilisée notamment pour le sauvetage aérien, le tourisme, la formation, l'innovation et l'armée, par exemple pour la patrouille des glaciers. Les crédits visés par ces amendements ne financent pas du confort, mais un rattrapage des investissements, des expertises nécessaires, des systèmes informatiques sensibles, de l'entretien indispensable et des véhicules spécialisés liés à la sécurité de l'exploitation.

Réduire simultanément ces 4 postes revient à affaiblir l'aéroport sur toute la ligne, sans vision d'ensemble et sans analyse des conséquences opérationnelles. C'est également paradoxal de proposer ces coupes au moment même où une nouvelle loi cantonale et un nouveau règlement d'exploitation sont en discussion. Vous l'aurez lu dans le rapport, peut-être ce matin, comme l'a dit ma collègue, Madame de Lavallaz. C'est précisément tous les jours que la Ville doit disposer des compétences, des outils et des moyens nécessaires pour anticiper et défendre ses intérêts. En matière de sécurité et d'infrastructures critiques, l'entretien et la conformité ne sont pas des variables d'ajustement budgétaire. Ces amendements donnent l'illusion d'économies rapides, mais déplacent les coûts et augmentent les risques à moyen terme. Pour toutes ces raisons, je vous invite à faire preuve de bon sens et à refuser les amendements 17, 18, 19 et 20 et à privilégier une gestion cohérente et prévoyante de l'aéroport de Sion. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. Nous allons passer au vote de l'amendement numéro 17.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement numéro 17 soumis par le PS proposant de diminuer de moins CHF 40'000 la rubrique 550.3132, honoraires d'experts et spécialistes, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 17 est refusé par 17 oui, 39 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement 18, Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 18

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 18, soumis par le PS, propose une diminution de CHF 60'000 de la rubrique de fonctionnement 550.3133, prestations informatiques, pour des raisons identiques à l'amendement 17.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Il s'agit de mises aux normes indispensables pour l'aéroport. La COGEST a rejeté cet amendement par 4 oui, 9 non et 0 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale. Nous allons passer directement au vote de cet amendement 18.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 18, soumis par le PS proposant de diminuer de moins CHF 60'000 la rubrique 550.3133, prestations informatiques, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement no 18 est refusé par 16 oui, 40 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement 19, Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 19

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 19, soumis par le PS, propose une diminution de CHF 55'000 de la rubrique de fonctionnement 550.3151, entretien de machines, appareils, véhicules et outils, pour des raisons identiques à l'amendement 18.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Il s'agit de mises aux normes indispensables pour l'aéroport. La COGEST a rejeté cet amendement par 4 oui, 9 non et 0 abstention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.

Le vote de la CEU est le suivant : 6 oui, 3 non, 2 abstentions.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale. N'ayant pas de demande de parole, nous procédons directement au vote de cet amendement.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 19, proposant de diminuer de moins CHF 55'000 la rubrique 550.3151, entretien de machines, appareils, véhicules et outils, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 19 est refusé par 16 oui, 40 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement 20, Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 20

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 20, soumis par le PS, propose une diminution de CHF 200'000 de la rubrique d'investissement 550.5060, véhicules aéroports. Il s'agit d'une allocation obscure, utilisation du fonds pour les mesures anti-bruit servant à l'achat d'un camion de pompier.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Le fonds est déjà fortement pourvu et c'est une opportunité de l'utiliser.

La COGEST a rejeté cet amendement par 4 oui, 9 non et 0 abstention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. Le camion de pompier est subventionné par le Canton. Si l'amendement est accepté, la rubrique 550.6350 diminuera également.

Le vote est le suivant : 5 oui, 5 non, 1 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale. Nous allons directement procéder au vote de cet amendement.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 20, soumis par le PS proposant de diminuer de moins CHF 200'000 la rubrique d'investissement 550.5060, véhicules aéroports, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement no 20 est refusé par 16 oui, 39 non et 0 abstention.

Nous terminons avec ce dicastère. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des remarques sur ce dicastère ? Apparemment pas.

Dicastère 6 - Travaux publics et environnement

Nous passons au dicastère 6, Travaux publics et environnement. Est-ce qu'un rapporteur demande la parole ? Non plus. Nous avons 10 amendements à traiter pour ce dicastère. Nous débutons tout de suite avec l'amendement numéro 21, Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 21

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 21, soumis par les Verts, propose une augmentation de CHF 100'000 de la rubrique de fonctionnement 600.3132, administration, réseau routier et environnement, pour redonner aux enfants de l'autonomie et de l'envie de pédaler, d'éviter les voitures taxis et permettre de faire une étude afin d'équiper les centres scolaires primaires sédunois de réseaux cyclables sûrs et continus.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST n'est pas opposée à l'esprit de l'amendement, mais estime qu'un postulat serait une démarche plus appropriée.

Elle a rejeté cet amendement par 4 oui, 8 non et 1 abstention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. La CEU s'est interrogée de la sorte. Est-ce que cette étude n'est pas déjà prévue dans la rubrique et en quoi consistent les études de circulation que la CEU n'a pas posées lors de l'étude du budget.

Le vote est le suivant : 5 oui, 5 non et 1 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. Vous souvenez-vous encore de votre premier vélo ? C'est un grand moment pour la vie de chaque enfant, petit ou grand. Mais aujourd'hui, de moins en moins d'enfants et de jeunes font du vélo. Selon l'Office fédéral des routes, l'utilisation du vélo a diminué de moitié entre 1994 et 2021 pour nos jeunes. Une des causes est l'insécurité et le manque d'infrastructures cyclables. C'est pour encourager nos jeunes à remonter sur leur vélo, pour leur donner plus d'autonomie et de plaisir, que le groupe des Verts dépose cet amendement pour une étude afin d'équiper les centres scolaires primaires de réseaux cyclables sûrs et continus, ce qui aurait comme incidence non négligeable de diminuer les voitures taxis. Merci.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Le groupe du Centre ne soutient pas cet amendement pour certains points qu'on voulait quand même relever. L'analyse demandée est déjà en cours à la Municipalité et agit dans la mesure du possible, compte tenu de la forte densité des surfaces aux abords des écoles. On veut relever aussi que les zones limitées à 20 et à 30 km/h sont en constante progression, ce qui permet parallèlement la mise à jour des pistes cyclables lors des travaux en surface correspondants. On voulait souligner aussi par cette prise de parole le travail de prévention mené par la PRVC dans les centres scolaires, qui constitue déjà une mesure appréciée et efficace pour inculquer les bons réflexes aux abords des écoles. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 21, soumis par les Verts, proposant d'augmenter de plus CHF 100'000 la rubrique de fonctionnement 600.3132, administration, réseau routier et environnement, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement no 21 est refusé par 16 oui, 38 non et 1 abstention.

Nous passons à l'amendement 22, Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 22

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 22, soumis par le Centre, propose une augmentation de CHF 50'000 pour la sous-rubrique Passerelle de la Borgne de la rubrique d'investissement 600.5010, routes et voies de communication. Il s'agit de la construction définitive de ce pont tant attendu par les bramoisiens. Il faut arrêter de louer indéfiniment une passerelle provisoire.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST estime également nécessaire de faire avancer ce projet.

Elle a accepté cet amendement par 10 oui, 0 non et 3 abstentions.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.

Le vote de la CEU est le suivant : 9 oui, 2 non et 0 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Mariéthoz Mathieu, Conseiller général, Le Centre. La passerelle de la Borgne à Bramois est devenue le symbole d'une solution provisoire qui n'a que trop duré. Depuis près de 5 ans, nous louons une passerelle temporaire pour plusieurs dizaines de milliers de francs par année, sans offrir de solution durable à la population. Cette passerelle est un axe vital de mobilité douce, juste à côté d'un pont routier étroit et très fréquenté. Chaque jour, elle accueille des piétons, des enfants, des cyclistes, des aînés. La sécurité y est un enjeu majeur. Le budget prévoit CHF 50'000 pour 2026. Nous proposons d'ajouter CHF 50'000 supplémentaires afin de disposer des moyens nécessaires pour avancer vers une passerelle définitive attendue depuis longtemps, et pas seulement par les bramoisiens, même si nous sommes quelques-uns dans cette salle à bien connaître cette passerelle. Sécurité, pérennité et cohérence économique. Continuer à louer indéfiniment n'a plus de sens. Le groupe du Centre vous invite à soutenir cet amendement. Je vous remercie.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons procéder au vote.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 22, soumis par le Centre, proposant d'augmenter de CHF 50'000 la sous-rubrique passerelle de la Borgne, rubrique 600.5010, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement no 22 est **accepté** par 37 oui, 16 non et 3 abstentions.

Une petite précision ou imprécision, en fait, je crois qu'il y a eu un petit peu une incompréhension entre la Ville et l'interprétation qu'en a fait le Bureau. Normalement, cet amendement n'aurait pas dû être déposé puisqu'il concernait une sous-rubrique de moins de CHF 100'000. Le Bureau a discuté à ce niveau-là et a estimé que, vu que la rubrique complète était à plus de CHF 100'000, on pouvait l'amender. C'est quelque chose qu'il faudra qu'on remette d'équerre pour l'année prochaine.

Nous passons à l'amendement numéro 23. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 23

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 23, soumis par l'UDC, propose une diminution de CHF 300'000 pour la sous-rubrique pistes cyclables et vélos, de la rubrique d'investissement 600.5010, routes et voies de communication. La Ville dispose d'un réseau cyclable largement développé. Il faut prioriser les interventions nécessaires, comme les dangers avérés, carrefours sensibles, etc.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST n'a pas estimé nécessaire de réduire les investissements dans les pistes cyclables, en particulier pour garantir la sécurité du réseau.

La COGEST a rejeté cet amendement par 2 oui, 11 non et 0 abstention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.

Le vote de la CEU est le suivant : 0 oui, 10 non, 1 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Je serai bref. Monsieur Bodrito a déjà à peu près résumé ce que je voulais dire. Je ne dirai peut-être pas grand-chose finalement, mais que serait le budget du Conseil général sans un amendement vélo de la part de notre groupe ?

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons directement voter sur cet amendement.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 23, soumis par l'UDC, proposant de diminuer de moins de CHF 300'000 la sous-rubrique pistes cyclables et vélos de la rubrique 600.5010, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement est refusé par 9 oui, 47 non et 0 abstention.

Nous passons aux amendements 24 et 25 qui ciblent tous les deux la sous-rubrique d'investissement Liaison Nord-Sud, Secteur Gare, de la rubrique d'investissement 600.5010. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENTS 24 ET 25

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement numéro 24, soumis par l'UDC, propose une diminution de CHF 2,3 millions de la sous-rubrique liaison Nord-Sud Secteur-Gare. Cette ligne inclut notamment des dépenses liées à l'acquisition d'infrastructures tierces, dont la passerelle actuellement érigée par une entité privée. Cette opération soulève des interrogations quant à sa conformité et à la LCAIMP, en particulier en matière de transparence, de publicité et de concurrence.

L'amendement numéro 25, soumis par le Centre, propose une diminution de CHF 340'000 pour la prétendue urgence à créer un passage et qui ne justifie pas l'investissement pour deux ouvrages, alors que le sous-voie, bien que prévu ultérieurement, remplira toutes les fonctions nécessaires.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST partage les préoccupations soulevées par cet amendement, tant au regard de la légalité que de la pertinence de la passerelle.

La COGEST a accepté l'amendement numéro 24 par 8 oui, 3 non et 2 abstentions et a accepté l'amendement numéro 25 par 10 oui, 3 non et 0 abstention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. Concernant l'amendement 24, la CEU a constaté, que si l'amendement passe, cela signifie qu'il n'y aura ni la passerelle, ni le sous-voie. Cependant, pour la CEU, le projet de sous-voie doit pouvoir continuer. Cependant, les interrogations posées dans cet amendement par rapport à la procédure sont légitimes.

Le vote a été le suivant : 5 oui, 6 non, 0 abstention.

Concernant l'amendement numéro 25, la remarque de la CEU est la suivante. Les CHF 340'000 proviennent de la différence entre le montant et les subventions. En acceptant cet amendement, cela signifie que le projet de passerelle est stoppé.

Le vote est le suivant : 10 oui, 1 non et 1 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Précisons les faits, sur 8 millions que coûtera l'ouvrage, la Ville n'en assumera qu'un, le reste étant financé par des partenaires, notamment avec la validation de l'agglomération. Quant à la procédure, pas de contournement de la loi sur les marchés publics, le maître d'œuvre est l'UBS, qui porte la responsabilité juridique et contractuelle. La Ville n'attribue pas de mandat, en clair, un investissement limité pour un impact majeur et une procédure conforme. Ne laissons pas des doutes infondés freiner un projet attendu par tous les usagers. J'ajouterai que le sous-voie est prévu pour dans plusieurs années et que ce n'est pas le même usage. On a des temporalités différentes, des usages différents. La passerelle peut être réalisée d'ici 2027 et reliera les étudiants avec une très grande aula, qu'est Noda. Je vous propose de refuser ces deux amendements et je vous remercie pour votre attention.

Mottier Rémy, PS. Concernant l'amendement émis par le groupe UDC, nous estimons que le Conseil général n'a pas pour rôle de contrôler la légalité des pratiques de la Municipalité en matière de marché public. Le Conseil général, en vertu de l'article 31, et par renvoi à l'article 17 de la loi sur les communes, n'a aucune compétence de contrôle judiciaire sur le Conseil municipal. Si des questions avaient à être soulevées en matière d'adjudication de marché, il nous semble plus approprié de poser une question écrite à la Municipalité que d'amender le budget annuel. Par ailleurs, il appartient au potentiel prestataire lésé, qui ne se serait pas vu attribuer le marché en question, de contester les pratiques contraires à la LCAIMP. Notons que couper l'entièreté du budget consacré à la liaison Nord-Sud freinerait considérablement l'avancée du projet de passage sous-voie, qui semble, lui, être plébiscité par l'ensemble des groupes. Nous vous proposons de rejeter cet amendement.

Concernant l'amendement émis par le groupe du Centre, nous ne partageons pas leur avis concernant la passerelle destinée aux piétons. En effet, un certain nombre d'entre eux, notamment des personnes âgées ou à mobilité réduite, bénéficieraient grandement d'un passage rapide entre le Nord et le Sud de la gare, ce d'autant plus que le nouveau quartier Cour de Gare augmente la densité de population dans le quartier de la gare. Dans la même logique, il serait pour le moins étrange que le simple fait qu'un passage sous-voie permettant de traverser l'Avenue de la Gare existe, justifiera alors qu'on supprime des passages piétons permettant de traverser cette même Avenue. Le groupe socialiste vous recommande de rejeter les deux amendements.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Cet amendement met en lumière une question essentielle, celle de la légalité et de la transparence. Désolé, Monsieur Stalder, vous ne m'avez pas vraiment convaincu. Je pense que quand on achète quelque chose à quelqu'un qui, lui, n'est pas forcément soumis aux mêmes lois sur le marché public que la Ville, c'est pour moi un petit peu du contournement. Encore une fois, je ne suis pas juriste, je ne suis pas vraiment du métier, mais je trouve légitime que, comme conseiller général, je me pose la question. Monsieur Mottier, si jamais, ça fait un petit peu partie de notre rôle aussi de poser des questions sur les choses qui se font ici.

Sinon, la ligne budgétaire concernée prévoit l'intégration d'une infrastructure réalisée par un tiers, donc l'UBS pour être plus précis. Avant que la Ville n'engage plusieurs millions de francs, il est impératif d'obtenir une clarification juridique et complète. Nous exprimons également des réserves quant à la nécessité de cette passerelle, d'autant plus qu'un projet de voie souterraine est planifié pour les prochaines années. La suspension du crédit ne constitue pas un abandon définitif du projet, elle garantit simplement que les fonds publics sont investis dans un cadre légal irréprochable. Nous recommandons à la Municipalité de soumettre au Conseil général une demande de crédit supplémentaire, accompagnée d'un projet clair, détaillé et assorti de garanties juridiques solides. Suspendre l'action n'est pas renoncer, c'est parfois le meilleur moyen de préserver la pérennité et la légitimité du projet. Chers collègues, je vous remercie pour votre attention et votre soutien.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. L'amendement 25 de l'UDC, qui concerne la liaison Nord-Sud de la gare, demande une déduction complète de la rubrique. Les arguments annoncés parlent de la passerelle aérienne sous prétexte qu'elle serait financée majoritairement par une entité privée et se questionnent sur la légalité de la démarche en matière de transparence et de concurrence sur les marchés publics, arguments certes contestables. Or, ce montant englobe également les frais d'études du passage sous-voie et nous estimons nécessaire de poursuivre les

études pour ce projet. Nous ne soutiendrons pas cet amendement, ni le suivant, le numéro 26 du Centre. Ce dernier se questionne sur la pertinence des deux ouvrages aux mêmes endroits, ce qui est effectivement discutable. Malgré cela, nous ne voulons pas entraver la réalisation de cette axe tant attendu de mobilité douce et encourageons la Ville à trouver des accords rapides pour activer la création du passage sous voie, mais également de résoudre le problème d'accessibilité de la passerelle pour les vélos. Merci pour votre soutien.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Je vais essayer de ne pas répéter des choses qui ont déjà été dites par mes préopinants. Au niveau de notre amendement numéro 25, j'annonce son retrait. Effectivement, l'amendement qu'il y avait sur cette somme était la différence entre les subventions et la rubrique. Après vérification, cela ne ciblait pas ce que nous voulions précisément. Alors, qu'est-ce que nous voulions ? C'est ça que vous avez posé comme question. Eh bien, ça se reporte plus ou moins à ce que veut l'UDC, dans le sens que, pour nous, la Ville, avant d'investir 1 million, doit quand même amener une certaine analyse qui nous serait utile pour la décision.

Cette prise de parole n'a pas comme but de faire les manchettes de journaux, mais 1 million représente quand même un quart du déficit budgété par la Municipalité et soulève quand même quelques questions. Quelle est la nécessité d'investir un tel montant dans un ouvrage qui ne donne pas accès aux quais ferroviaires ? Un million pour desservir les salles de conférences est-il pertinent ? Quid de la marginalisation des vélos ? Lesquels devront recourir aux ascenseurs, même interdits, avec des coûts d'entretien que cela impliquera ? Un détour de 10 minutes à pied par le passage sous-voie est-il réellement excessif ? Et est-ce que le principal point négatif n'est pas plutôt le sentiment d'insécurité que risquent de ressentir autour de la gare tant les visiteurs que les concitoyens ?

Par ailleurs, un passage sous-voie est actuellement à l'étude et pourrait voir le jour dans quelques années, certes, mais il est temps de vivre avec nos moyens dans une forme de luxe profitant à une minorité. A nos yeux, le projet de sous-voie constitue la solution la plus adéquate répondant pleinement au cahier des charges, liaison Nord-Sud directe, accès aux quais de la gare, soutien des CFF, lien entre HES et Noda. Je vais passer la problématique des marchés publics, mais je veux plutôt relever le côté éthique qu'elle garantit que sur un investissement d'1 million, des entreprises sédunoises ou du moins de la région du Valais central pourront avoir accès à ces mandats. Au vu des nombreuses questions ouvertes, ce projet ne peut être soutenu en l'état. Le groupe du Centre vous invite à soutenir l'amendement numéro 24 et invite la Municipalité à revenir avec un crédit supplémentaire. Je rejoins du coup Monsieur Cochrane pour le soutien potentiellement dans un deuxième temps sur ce projet de passerelle. Merci.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Volontiers, comme ça, ça me donne l'occasion de m'adresser à vous pour ces passages sous-voie. Effectivement, cette rubrique, elle comprend deux objets, une passerelle aérienne et un passage sous-voie. La Municipalité a déclaré dès le départ qu'elle voulait réaliser les deux. Les deux ont des fonctions et des temporalités qui sont différentes. Il y a une vraie complémentarité sur les différents éléments. On a essayé aussi de trouver les moyens financiers les plus économes. C'est pour ça qu'il y a un partenariat privé-public qui engage effectivement la Municipalité pour 1 million sur les 8, pour la passerelle aérienne. Aujourd'hui, nous sommes en train de négocier avec les CFF pour voir dans quelle mesure on pourrait obtenir un cofinancement sur le passage sous-voie qui, lui, nécessitera un investissement de près de 35 à 36 millions. Vous voyez qu'on n'est pas du tout dans les mêmes échelles et aujourd'hui, on n'a pas pu négocier encore la répartition financière entre les CFF et la Ville de Sion pour le passage sous-voie.

Il y a des arguments que je ne peux pas entendre et je vais peut-être les reprendre. Cette passerelle aérienne dont on parle, a l'avantage aujourd'hui d'être réalisable quasiment de suite. Elle impacte peu ou relativement peu le budget de la Ville, tous les millions sont importants et je les respecte. Elle va vraiment créer ce corridor de mobilité qui est attendu et qui part de la Place du Midi, qui passe l'Avenue des Mayennets, sur la Place de l'Aubade et franchit la passerelle pour desservir, non pas quelques privilégiés, mais tout un quartier qui est le quartier de Ronquoz 21.

Alors, c'est vrai qu'on aurait aimé idéalement pouvoir connecter les quais 2 et 3 aussi avec la passerelle aérienne. Ça existe à Bâle. Malheureusement, les CFF n'ont pas accepté de prolonger ces quais 2 et 3. Aujourd'hui, il n'y a techniquement pas la possibilité de pouvoir le faire et seul le passage sous-voie arrivera à le faire. On a vraiment une complémentarité entre une passerelle immédiate qui va permettre de créer ce corridor de mobilité depuis la Place du Midi jusque dans ce quartier Ronquoz 21 et permettre aussi la desserte du nouveau collège, des infrastructures qui seront à l'Est de la Ville et permettre le passage sous voie dans une temporalité différente, parce que je ne la connais pas. Aujourd'hui, ce serait mentir, de ma part et du Conseil municipal, de vous dire qu'on va pouvoir commencer en 32 ou

en 33 à réaliser ça. C'est un gros ouvrage. Pour la passerelle aérienne, on doit juste annoncer la date de pose de la passerelle 18 mois avant. C'est l'exigence mais c'est quelque chose qui se construit et qui se pose assez facilement. Tout a été prévu pour que les deux ouvrages soient réalisés.

Par contre, un passage sous-voie, c'est clair que c'est un ouvrage beaucoup plus important, qui a une temporalité de réalisation, qui a encore des incertitudes sur sa répartition financière. Mais c'est un élément nécessaire pour connecter tout le corridor de mobilité, notamment cyclable, puisque je rappelle qu'on va pouvoir amener depuis par exemple Uvrier ou depuis les Roches-Brunes, un corridor de mobilité cyclable en site propre, qui va passer les Roches-Brunes, le Rhône, Cour de Gare pour arriver au niveau de ce passage sous-voie, donc pas sur le niveau supérieur, et permettre de connecter.

Les deux ouvrages sont complémentaires. Ils n'ont pas les mêmes temporalités et ils permettront vraiment à la Ville de Sion de pouvoir assurer la meilleure fluidité entre le Nord et le Sud des voies et répondre aussi à l'augmentation réelle aujourd'hui que nous avons de la fréquentation de la gare. C'est plutôt un bon signe mais ça nécessite des infrastructures. C'est vrai que du côté des CFF, il y a aujourd'hui un soutien pour les deux projets. C'est ce que nous avons, mais qui permettront de pouvoir améliorer la mobilité autour de la gare. Merci de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, nous allons passer au vote de cet amendement 24.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement numéro 24 de moins CHF 2,3 millions de l'UDC sur la rubrique d'investissement et liaison Nord-Sud, secteur Gare, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement est refusé par 26 oui, 30 non et 0 abstention.

Nous passons aux amendements 26 et 27, qui vont être mis en confrontation puisqu'ils touchent tous les deux la rubrique d'investissement 601.5060, biens, mobiliers et véhicules. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENTS 26 ET 27

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement numéro 26, soumis par l'UDC, propose une diminution de CHF 200'000 pour les montants alloués au renouvellement du parc véhicules. L'amendement numéro 27, aussi soumis par l'UDC, propose une diminution de CHF 400'000 pour l'achat de véhicules électriques. Ces derniers coûtent plus cher et sont des achats de prestige.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST soutient la transition sur les véhicules électriques dans la mesure du raisonnable.

La COGEST a rejeté l'amendement 26 par 1 oui, 11 non et 1 abstention et a rejeté l'amendement 27 par 1 oui, 11 non et 1 abstention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. Concernant l'amendement 26, la CEU a voté de la sorte : 4 oui, 6 non, 1 abstention. Pour l'amendement 27, la CEU a voté de la sorte : 2 oui, 8 non, 1 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Lauener Georges, Conseiller général, UDC. En 2024, on avait CHF 400'000 à cette rubrique. En 2025, on avait CHF 200'000 parce que le Conseil général avait fait un amendement pour diminuer cette somme et maintenant, on veut passer à CHF 600'000. C'est comme si on voulait annuler l'amendement qui était passé concernant le budget 2025. Ces véhicules électriques sont moins faciles à utiliser, moins efficaces que des véhicules à essence, et surtout, ce qui est dommage, c'est de vouloir changer des véhicules qui ne sont pas arrivés à la fin de la durée de vie. La solution la plus écologique est d'utiliser un maximum ce qu'on a. Aucun véhicule électrique n'est écologique s'il doit mettre à la poubelle un véhicule qui n'est pas arrivé à la fin de sa durée de vie. On a plusieurs fois demandé d'avoir des détails, quels véhicules on voulait changer, est-ce qu'ils sont vraiment vieux, ces détails ne nous sont jamais fournis. L'amendement de moins CHF 200'000 permettrait de revenir à l'état 2024. L'amendement de moins CHF 400'000 permettrait de revenir à l'état 2025. À vous de faire le choix. Merci.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Alors, j'ai bien conscience que je vais reprendre les propos de Monsieur Lauener mais j'aimerais quand même préciser quelques éléments. Concernant l'amendement de CHF 200'000, si je me fie à l'argumentaire de la COGEST, je constate une certaine incompréhension. Le groupe UDC ne s'est pas frontalement opposé à une transition vers l'électrification du parc véhicules. Nous avons par exemple accepté le poste d'investissement de CHF 600'000 pour les bus sédunois. Nous avons axé nos interventions sur ce sujet sur des critères de remplacement

cohérents dudit parc véhicule. Quand j'entends que les commissions, ou les groupes, soutiennent l'abandon du fossile pour une électrification, je prends acte. Mais j'en reviens à la planification, aux critères de remplacement du parc véhicule et à un simple historique des décisions de notre plénum.

En 2023, le PS et notre groupe déposaient deux amendements pour comprendre la stratégie de la Municipalité et réagir à un commentaire de rubrique insuffisant et dispendieux. L'un des amendements a passé la rampe. La plupart des groupes affirment alors le besoin d'informations supplémentaires sur ce sujet. Les années suivantes, la Municipalité ne montre aucune volonté de présenter les informations demandées. À la décharge de l'exécutif, les commissions ne relancent pas le Conseil municipal. Par contre, les groupes ont soutenu des amendements UDC ultérieurs sous cette même rubrique, considérant qu'un suivi des précédentes prises de position des groupes était un minimum en termes de collaboration saine entre les pouvoirs. Ici, l'idée est toujours identique : disposer d'objectifs et de mesures avec indicateurs pour agir avec plus d'efficacité. J'ai d'ailleurs entendu que sur d'autres sujets abordés ce soir, c'était des arguments repris par d'autres groupes, notamment au Centre.

Même si la Ville a fait des efforts louables en termes de transparence, cette problématique s'applique à d'autres questions. On peut imaginer qu'entre la planification pluriannuelle et le mandat de législature, un travail de mise en valeur un peu plus poussé des mesures simplifierait les tâches et la collaboration de nos deux organes institutionnels, raison pour laquelle, et pour un peu de cohérence dans notre travail, nous vous invitons à soutenir à minima l'amendement de CHF 200'000. J'ajoute qu'avant 2020, les dépenses de ce poste tournaient autour des CHF 200'000 et n'étaient pas répétées chaque année. Ici, nous avons dès 2020 un doublement des dépenses et des investissements répétitifs. C'est suffisant pour s'interroger, c'est même indispensable.

Concernant ce budget, il y a de quoi soupirer. La rubrique ne justifie pas l'augmentation de montant propulsée à CHF 600'000. Un esprit taquin dirait qu'il s'agit d'un rattrapage de la coupure de 2025 acceptée par le Conseil général et qu'il vaut mieux passer comme chat sur braise. Un esprit modéré dirait que le remplacement de véhicules thermiques dans le temps, bien que nécessaire, réclame quelques éclaircissements. Un esprit mesquin dirait bien d'autres choses, mais je n'en connais pas dans cette assemblée. Merci de voter de concert avec notre groupe.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. Nous allons procéder au vote de ces deux amendements d'abord en les confrontant.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 26 de moins CHF 200'000, appuient sur la touche verte, ceux soutenant l'amendement 27 de moins CHF 400'000 touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 26 est retenu par 42 oui, 8 non et 5 abstentions.

Nous allons maintenant voter cet amendement 26 contre le budget de la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 26 de moins CHF 200'000 sur la rubrique d'investissement 601.5060, biens, mobiliers, véhicules, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 26 est refusé par 9 oui, 47 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement 28, Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 28

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 28, soumis par le Centre, propose une augmentation de CHF 40'000 de la rubrique de fonctionnement 606.3130, prestations de services de tiers, pour un soutien à la mise en œuvre du postulat « Stratégie communale de prévention et de lutte contre les stupéfiants », financement d'une analyse ponctuelle des eaux usées afin de définir si un suivi à long terme serait opportun.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST estime que les résultats seraient faussés par les différentes communes utilisant le réseau d'égouts de la Ville de Sion.

La COGEST a rejeté cet amendement par 5 oui, 8 non et 0 abstention.

Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre. La CSC s'inquiète du problème sous-jacent, mais préfère attendre la réponse au postulat avant d'avancer l'argent.

C'est pourquoi elle refuse l'amendement par 7 non, 3 abstentions et 0 oui.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre. Cet amendement vise notamment à effectuer une analyse des eaux usées au sein de nos deux stations d'épuration dans le but de déterminer la consommation agrégée de stupéfiants sur le territoire de notre commune, et des environs qui sont également desservis dans les deux stations d'épuration dont nous bénéficions. Concrètement, l'idée, c'est de faire des analyses des eaux usées dans ces deux stations d'épuration, les envoyer au laboratoire. Dans ce laboratoire, il est ensuite possible de déceler les traces de différentes substances chimiques, plus ou moins une dizaine, et d'en déterminer également la quantité.

Comment est-ce qu'on arrive à ce chiffre de CHF 40'000 ? Grosso modo, ces échantillons coûtent plus ou moins CHF 500 par prélèvement. L'idée ici est d'effectuer des prélèvements chaque 13 jours. Chaque 13 jours, pour s'assurer qu'à la fin de l'année, on ait au moins chaque jour qui soit passé, ça fait un prélèvement total de 28 échantillons pour un coût de CHF 500. On est à CHF 14'000 pour une analyse annuelle. En plus de ces échantillons, il y a encore CHF 6'000 à prendre en compte pour l'analyse de ces données, le traitement de ces données. Ça ne peut qu'être fait par des personnes qui ont justement des connaissances avérées dans ce domaine, des connaissances scientifiques. Grosso modo pour une station d'épuration, on a des coûts qui s'élèvent à CHF 20'000 sur l'année. On a deux stations d'épuration, donc on arrive à CHF 40'000.

Maintenant, pourquoi est-ce qu'on vous propose ça maintenant ? Si on regarde ce qui se passe à l'échelle du continent, de l'Europe, on constate dans les ports européens qu'on a une augmentation de la saisie des stupéfiants, de la cocaïne notamment. On a également une augmentation de la pureté de cette cocaïne. Maintenant, c'est bien beau de savoir ce qui se passe à l'échelle européenne, qu'est-ce que ça a comme intérêt pour nous, ici, concrètement ? Si on regarde à l'échelle de la Suisse romande, je pense que vous avez tous déjà entendu parler de ce qui se passe à Genève et à Lausanne, on a un grand problème lié au crack. Si on regarde encore plus proche, en Valais, on a eu deux reportages de Temps Présent qui ont particulièrement retenu mon attention. Le premier, c'était sur Verbier, qui mettait en avant la consommation régulière qu'il y avait là-bas. C'est aussi une destination de divertissement qui est connue. Mais encore plus proche de nous, on a le cas de Sierre, avec la Cité Aldrin, où la police a démantelé un réseau sur place. J'en profite aussi pour remercier le travail que la police a effectué pour démanteler ce réseau et également le travail de la presse, tout simplement, sans qui on n'aurait pas forcément su ce qui s'était passé et sans qui je n'aurais pas pu forcément vous proposer ça ce soir parce qu'on aurait tout simplement eu aucune idée.

Maintenant, toutes ces estimations. Je tenais aussi à vous le dire, ça ne sort pas du chapeau comme ça. On a également sollicité l'Office fédéral de la santé publique via sa section addiction pour savoir combien ça coûtait ce genre d'analyse. Il nous a ensuite mis en réseau avec l'EAVAG, qui est l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau. Pour ceux d'entre vous, qui avez lu ceci à l'époque, c'était en 2019, ils avaient publié leurs analyses qu'ils avaient effectuées sur plusieurs villes suisses, ils les avaient comparées également avec d'autres villes européennes. On avait remarqué à cette époque que dans le top 10 des villes européennes où il y a le plus de consommation agrégée de stupéfiants, il y avait 4 villes suisses. Ça avait donné ensuite un petit boost en matière de politique publique en Suisse pour ces questions.

La situation est la suivante. Quand je mets en avant ces éléments, il me semble qu'il y a quand même plusieurs indices qui montrent qu'il y a potentiellement un problème. J'espère sincèrement qu'il n'y en a pas, mais actuellement, je ne peux pas dire que c'est sûr qu'on n'aura aucun problème de ce point de vue-là. Par cet amendement, ce qu'on vous propose, c'est d'anticiper, d'injecter CHF 40'000 maintenant pour remarquer si c'est un problème. Si on a un problème, c'est clair que c'est toujours beaucoup plus simple d'agir en amont, à la racine, quand le problème n'a pas encore pris d'ampleur. Parce que par la suite, c'est beaucoup plus de coûts, et là, je ne parle pas que de coûts au niveau financier, mais aussi de coûts humains. L'élément qui m'a vraiment fait tilter, qui nous pousse aussi à vous proposer ce postulat que nous traiterons demain, c'est ce qui s'est passé dans la ville de Fribourg qui dispose d'un local d'injection depuis 2024. Je vous le dis en toute franchise, je ne souhaite pas d'un local d'injection dans la ville de Sion. Non pas parce que ce n'est pas un outil qui ne marche pas, c'est un outil qui fonctionne très bien, mais parce qu'on aura justement décidé de prendre en main les choses en amont. [Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre : Merci de conclure.] Je vous invite à anticiper et à soutenir cet amendement. Merci beaucoup.

Giroud Meillard Cindy, Conseillère générale, PS. Le groupe PS ne soutient ni l'amendement ni le postulat qui sera discuté demain à ce sujet. Nous sommes certes préoccupés par la problématique de la consommation de drogue et conscients que la fermeture du centre d'injection de la Riponne en 2026 pourrait conduire à un déplacement des consommatrices et des consommateurs qu'il serait judicieux

de monitorer. Toutefois, le Canton a déjà annoncé le lancement imminent d'une stratégie addiction, qui vise à monitorer la consommation et à donner des pistes d'action. Si la Commune de Sion est sollicitée par le Canton dans ce cadre-là, nous aurons encore tout le loisir de débloquer des fonds. Mais il convient avant toute chose de laisser le Canton mener sa stratégie avant de débloquer des budgets communaux à ce titre. Fort de cette conviction, nous vous enjoignons à refuser cet amendement. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. N'ayant plus de demande de parole, nous allons voter sur l'amendement 28.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 28, soumis par le Centre, proposant d'augmenter de CHF 40'000 la rubrique de fonctionnement 606.3130, prestations de services de tiers, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Cet amendement est refusé par 24 oui, 32 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement 29, Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 29

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 29, soumis par l'UDC, propose une diminution de CHF 175'000 de la rubrique de fonctionnement 608.3119, déchets, en freinant l'installation de containers Twins, qui avait été prévue uniquement pour la vieille ville en projet pilote.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST soutient l'implémentation des containers Twins.

La COGEST a rejeté cet amendement par 3 oui, 8 non et 2 abstentions.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. La CEU avait déjà relevé la problématique. Ce projet était initialement prévu pour le centre-ville, mais il a finalement été déployé sur tout le territoire.

Le vote est le suivant : 8 oui, 3 non, 0 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Lauener Georges, Conseiller général, UDC. La CEU a parfaitement résumé la situation. On avait voté un amendement pour ne lancer qu'un projet pilote et pas un déploiement sur tout le territoire et apparemment, c'est plutôt à l'extérieur du centre-ville que les containers ont été installés et il en manquerait au centre-ville. Ces containers Twins n'ont jamais vraiment été approuvés ou demandés par le Conseil général. Est-ce qu'il ne faut pas attendre un petit peu et faire une pause et regarder si ça fonctionne vraiment avant d'en mettre partout parce que ça coûte quand même cher et les déchets verts s'évacuent actuellement déjà très bien. Merci.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Le débat autour des Twins a déjà animé notre législative à plusieurs reprises ces dernières années, planification, coûts, stratégie globale de gestion des déchets et communication. L'amendement de l'UDC n'a pas laissé notre groupe indifférent, notamment en raison des usages variés. En effet, certaines personnes de notre groupe utilisent ces installations mais on souligne quand même particulièrement les disparités constatées entre certains quartiers. La CEU s'est également prononcée en faveur de cet amendement par 8 voix contre 3, un signal qu'il convient de prendre en considération. Toutefois, au vu des discussions internes au groupe, le Centre a choisi de laisser la liberté de vote sur ce sujet. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 29, soumis par l'UDC, proposant de diminuer de moins CHF 175'000 la rubrique de fonctionnement 608.3119, déchets, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 29 est refusé par 18 oui, 33 non et 5 abstentions.
--

Nous passons à l'amendement 30, Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 30

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 30, soumis par le Centre, propose une diminution de CHF 100'000 de la rubrique d'investissement 610.5040, parking sud gare. Il convient d'optimiser l'utilisation des parkings existants en premier lieu, voire de favoriser, tant que faire se peut, la mobilité douce.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST reconnaît la nécessité de prioriser les parkings futurs de la ville, sachant que le fonds actuel n'est pas suffisamment pourvu pour en financer plusieurs simultanément.

La COGEST a accepté cet amendement par 6 oui, 4 non et 3 abstentions.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. La CEU constate que nous manquerions l'échéance pour le développement de ce parking.

Le vote est suivant 0 oui, 10 non, 1 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Nous retirons cet amendement mais tiendrons le sujet au chaud. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous terminons avec ce dicastère. Est-ce qu'il y a des remarques pour la discussion générale sur ce dicastère ? Non.

Dicastère 7 - Bâtiments et constructions

Nous passons au dicastère 7, Bâtiments et constructions. Est-ce qu'un rapporteur demande la parole ? Non. Nous avons reçu un amendement à traiter pour ce dicastère. Il s'agit de l'amendement 31. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 31

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 31, soumis par le Centre, propose une augmentation de CHF 150'000 de la rubrique d'investissement 701.5040, terrain bâti, pour un soutien aux associations de CHF 100'000 en leur garantissant des locaux nécessaires au vivre-ensemble et les travaux de remplacement du toit de la Cible pour CHF 50'000 au stand de tir à la Rue des Casernes 54.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST relève l'importance de prioriser les investissements de la Ville.

Elle a accepté cet amendement par 7 oui, 4 non et 2 abstentions.

Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre. La CSC encourage et soutient les associations mais est surprise qu'aucune question sur les travaux du toit de la Cibles n'ait été posée par les commissions.

Le vote de la CSC : 3 oui, 3 non, 4 abstentions.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. J'ouvre la discussion générale.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. Le groupe PS s'oppose à cet amendement pour une question de principe, à savoir un mélange des genres entre le soutien aux associations de quartier, pour lequel nous sommes plutôt évidemment favorables, avec le remplacement d'un toit d'un stand de tir. Pour nous, il aurait fallu faire deux amendements distincts. Je vous remercie.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Tout d'abord, pour une question de pratique, vu qu'on ne peut faire qu'un amendement par rubrique, on a décidé de faire un montant sur la même rubrique, mais de séparer les deux, donc cette prise de parole pourra compléter. Notre position d'amendement sur les CHF 150'000 sur la rubrique 701.5040 nous paraît essentielle pour assurer la continuité de la politique du vivre ensemble menée par la Municipalité. Les maisons de quartier sont de véritables poumons de la vie associative, en particulier pour les associations ne disposant pas d'infrastructure propre. Ces fonds permettront la mise à niveau de certains locaux ou équipements, notamment certaines cuisines qui sont attendues, et contribuera au soutien nécessaire aux nouvelles associations de quartier.

S'agissant du bâtiment de la Cible, alors je souhaite compléter l'argumentaire qui est un peu lacunaire, je vous l'accorde. La réfection du toit n'a pas uniquement pour objectif de réduire les coûts d'entretien récurrents mais permet aussi d'assurer une isolation adéquate afin de diminuer au maximum les nuisances sonores pour le voisinage. En effet, il y a une association qui s'est créée à Champsec. Le but est que des mesures complémentaires de protection contre le bruit puissent être initiées, envisagées, garantissant ainsi la pérennité et une cohabitation harmonieuse de cette institution fondée en 1599. Je ne parle pas du loup dans la bergerie, mais bien du stand tir à la Rue des Casernes. Merci beaucoup.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Peut-être une ou deux informations. D'après moi, il y a un petit problème de légalité de cet amendement parce que, je vous le dis, on est dans une pratique constante d'amélioration continue. Puisque là, vous amendez la rubrique totale alors qu'il aurait fallu amender les sous-rubriques. On en rediscutera aussi avec Monsieur le Président du Conseil général et le Bureau très volontiers. Ça, c'est sur la forme. Sur le fond, par rapport au stand de tir, parce que j'allais vous communiquer de l'information demain soir dans le cadre des informations, mais ce n'est pas aujourd'hui en taconnant le toit de ce stand de tir qu'on va améliorer son étanchéité sonore. On se pose vraiment la question, aujourd'hui avec un groupe de travail qui a été créé entre l'Armée, le Canton, la Ville qui est propriétaire de ce stand, pour voir comment durablement, on peut garder une infrastructure de tir dans ce périmètre qui pourrait même, peut-être, impacter un changement de l'orientation d'une partie du stand. C'est pour ça que la Municipalité, depuis de nombreuses années, à chaque fois 50 ou 100'000 francs dans les budgets pour refaire ce toit. C'est vrai que d'avoir des tentes ou des toiles, ce n'est pas ce qu'il y a de plus forcément durable, mais aujourd'hui, il est hors question pour la Municipalité de mettre plus d'argent que nécessaire par rapport à l'avenir de cette infrastructure et à l'installation pérenne d'un stand. Là, on n'arrivera pas à améliorer, malheureusement, le problème acoustique avec un nouveau toit. Voilà mes quelques observations par rapport à cet amendement. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous allons procéder au vote de cet amendement.

Les conseillers et conseillers qui soutiennent l'amendement 31 de plus CHF 150'000 sur la rubrique d'investissement 701.5040, terrain bâti, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 31 est refusé par 27 oui, 29 non et 0 abstention.

Nous terminons l'étude du dicastère. Est-ce qu'il y a une remarque générale sur ce dicastère ? Toujours pas.

Dicastère 8 - Urbanisme et mobilité

Nous passons au dicastère 8, Urbanisme et mobilité. Est-ce qu'un rapporteur demande la parole ? Toujours pas non plus. Nous avons 5 amendements à traiter pour ce dicastère. Nous débutons tout de suite avec l'amendement numéro 32. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 32

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 32, soumis conjointement par le PS et les Verts, propose une augmentation de CHF 150'000 pour la sous-rubrique aménagement des espaces publics de la rubrique d'investissement 852.5040, terrain bâti, végétalisation des cours d'école et installation de fontaines d'eau à poussoir.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Les investissements sont déjà en cours. La COGEST ne juge pas nécessaire d'augmenter le budget.

La COGEST a rejeté cet amendement par 4 oui, 8 non et 1 abstention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. La CEU attend le retour de la Commission des cours d'école pour pouvoir se prononcer clairement. L'idée des fontaines accessibles est importante au vu des changements climatiques.

Le vote est le suivant : 5 oui, 5 non, 1 abstention.

Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre. La CSC pense que le sujet est important, mais qu'il faut laisser le temps au groupe de travail d'agir.

Le vote de la CSC : 7 non, 3 oui, 0 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. J'ouvre la discussion générale.

Delaloye Sophie, Conseillère générale, PS. Le groupe PS s'est une fois de plus allié au groupe des Verts pour déposer cet amendement et nous avons convenu que je prenais la parole au nom des deux groupes. Cet amendement contient deux idées que nous avons réunies, car elles concernent la même rubrique budgétaire. Nous voulions éviter de les opposer au moment du vote. Le premier objectif est de donner à la Municipalité les moyens de concrétiser plus rapidement et le plus efficacement possible l'ambition de végétaliser les cours d'école de la Commune. Cet objectif fait déjà l'objet d'un large consensus et au moins deux amendements allant dans ce sens ont déjà été acceptés selon mes

recherches. J'avoue que je n'ai pas cherché non plus très très loin mais j'ai en tout cas trouvé deux amendements qui vont dans ce sens, qui ont été acceptés par ce plénum lors des précédents débats budgétaires.

Un groupe de travail a été constitué en 2023 et les seules cours qui ont été végétalisées depuis lors, l'ont été dans le cadre de nouvelles constructions, comme l'école de Champsec, ou alors le seront l'an prochain dans le cadre d'un plus large projet de réaménagement, comme l'école du Sacré-Cœur. Le groupe de travail s'est pourtant formé en 2023, ce qui dénote un manque de volonté politique pour faire avancer ce dossier. Ce dossier n'est désormais plus entre les mains de la Direction des écoles, mais du Service de l'urbanisme, ce qui semble pouvoir signifier que les choses vont enfin avancer. C'est probablement en effet Parc et Jardin qui est le mieux à même de gérer cette thématique et d'entreprendre les travaux. Nous sommes heureux d'apprendre que les réflexions avancent. Mais pour agir, il faut débloquer des budgets. Ne végétaliser qu'une cour d'école par année, ce n'est pas un rythme acceptable pour nous, car le sujet est sur la table depuis 2023. Le groupe PS et le groupe des Verts sont convaincus qu'investir dans ce domaine rapporte à long terme. Sur le plan pédagogique déjà, car une cour végétalisée permet aux enseignants de faire la classe à l'extérieur, aux enfants de se défouler dans des espaces verts durant les récréations, mais aussi après l'école et les jours fériés.

Cela permettrait également aux parents de se rencontrer, de laisser leurs enfants jouer dans l'enceinte de l'école, etc. Les bénéfices des cours végétalisées et propices aux rencontres sont donc aussi importants en termes de cohésion sociale. J'ajouterais que les cours d'école sont également le terrain de jeu des UAPE et d'importants lieux de rencontres et de socialisation dont il conviendrait d'exploiter le potentiel. Je souhaite également profiter de l'occasion pour demander au Service de l'urbanisme s'il est possible d'intégrer également le Service de la cohésion sociale dans ses réflexions, voire même d'envisager une démarche participative pour peser les différents intérêts, entre ceux qui veulent préserver à tout prix un parking le soir, ceux qui veulent des cours non goudronnées, ceux qui pensent que le genre ou la mobilité, ce ne sont pas des prismes à considérer. Il me semble qu'il y a aussi des réflexions à mener avant de simplement végétaliser.

L'enjeu aujourd'hui pour nos deux groupes, c'était de thématiser cet aspect une nouvelle fois, car le message politique doit selon nous être martelé. Oui, nous voulons aller de l'avant. D'autres communes l'ont fait, on l'a vu récemment dans le Nouvelliste et je pense que Sion a vraiment un retard en la matière. Il faut vraiment accélérer le processus. Nous voulons aller de l'avant le plus rapidement possible avec ces projets de végétalisation des cours d'école. Nous ne pouvons plus tolérer des cours bétonnées sans protection contre la canicule et sans espace de jeu adapté à la pédagogie actuelle. Cet amendement concerne également un deuxième volet qui nous paraît essentiel, celui des fontaines à eau. Elles sont déjà présentes justement dans toutes les cours d'école, mais nous estimons important de les disséminer également dans tous les espaces publics pour garantir un accès gratuit à l'eau potable. Le groupe PS et le groupe des Verts sont convaincus que le message politique concernant la végétalisation des cours d'école doit être martelé, je me répète, et nous vous enjoignons à mettre les moyens pour la jeunesse, pour lutter contre les îlots de chaleur, garantir l'accès aux fontaines à eau et, in fine, à améliorer la qualité de vie dans notre ville et la cohésion sociale.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons procéder au vote.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 32 de plus CHF 150'000 sur la sous-rubrique d'investissement 852.5040, aménagement d'espaces publics, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 32 est refusé par 19 oui, 37 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement 33. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 33

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 33, soumis par le Centre, propose une diminution de CHF 250'000 pour la sous-rubrique Ronquoz 21, de la rubrique d'investissement 850.5290, autres immobilisations incorporelles, pour freiner l'investissement au développement de Ronquoz 21, pour rassurer les PME.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST a été partagée par cet amendement par 6 oui, 5 non et 2 abstentions.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.

La CEU a voté de la sorte : 6 oui, 5 non, 0 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. J'ouvre la discussion générale.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Promis, c'est la dernière. Dans une démarche constante de réduction des charges, le groupe du Centre propose une diminution de CHF 250'000 des frais d'études liés au développement de Ronquoz 21. Il ne s'agit pas de freiner les études, mais de mieux adapter le rythme institutionnel au rythme entrepreneurial. Ne conviendrait-il pas d'envisager davantage de mandats locaux ou internes dans ces études afin d'optimiser les coûts ? Certaines entreprises se délocalisent par crainte à long terme de perdre leurs parcelles sans pouvoir investir dans leurs bâtiments. Nos PME ont peur, évitons qu'elle ne s'étaye. Merci.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Réduire de moitié le crédit pour les études et réglementations de Ronquoz 21, c'est prendre le risque de bloquer un projet stratégique pour la Ville. Ces études ne sont pas des dépenses accessoires, elles sont indispensables pour finaliser les règlements, sécuriser le cadre juridique et surtout rassurer les propriétaires concernés, notamment les PME dont vous faites mention, Monsieur Haefliger. Sans cela, nous laissons planer l'incertitude sur des investissements privés majeurs et sur l'avenir de tout un quartier. Nous vous invitons à refuser cet amendement. Je vous remercie également. C'était ma dernière prise de parole de la soirée.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. N'ayant plus de demande de parole, nous allons procéder au vote sur cet amendement.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 33 de moins de CHF 250'000 sur la rubrique d'investissement 850.5290, Ronquoz 21 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 33 est refusé par 27 oui, 29 non et 0 abstention.

Nous passons aux amendements 34 et 35 qui seront confrontés. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENTS 34 ET 35

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement numéro 34, soumis par le PLR, propose une diminution de CHF 200'000 pour freiner les investissements sur le nouvel éclairage des châteaux. L'amendement numéro 35, soumis par l'UDC, propose une diminution de CHF 460'000 à l'installation des LEDs, pas rentables en lieu et place des ampoules. Calmer les cadences.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST relève l'importance économique, écologique et symbolique de l'éclairage de la Basilique de Valère.

La COGEST a rejeté l'amendement 34 par 4 oui, 8 non et 1 abstention et le l'amendement 35 par 0 oui, 12 non et 1 abstention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. Concernant l'amendement numéro 34, la CEU a voté de la sorte : 4 oui, 3 non, 4 abstentions. Concernant l'amendement numéro 35, la CEU est surprise de l'argumentaire de l'amendement, car nous avons reçu en réponse aux questions de la part de Oiken des informations contraires. L'économie d'énergie est réelle. Le vote est le suivant : 2 oui, 9 non, 0 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. J'ouvre la discussion générale.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Je pensais sincèrement avoir terminé, j'avais oublié ce petit amendement no 34 que je retire. Merci.

d'Andres Aurélien, Conseiller général, Le Centre. Que la lumière soit, mais qu'elle soit économe. Telle pourrait être la maxime de la stratégie énergétique de la Ville de Sion qui vise, au travers de la modernisation de son éclairage public, à atteindre d'ambitieux objectifs de sobriété énergétique, objectifs partagés avec le Plan climat de Sion région ou encore la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Les travaux entrepris jusqu'ici par la capitale, qu'il s'agisse de l'installation de LEDs, de la mise en place de solutions de télégestion ou encore d'éclairage adaptatif, ont permis de réaliser des économies d'énergie significatives et de diminuer la pollution lumineuse. Ces travaux et les investissements relatifs doivent se poursuivre pour s'étendre progressivement au plus grand nombre de rues et d'axes de transit de la Ville.

N'est-il pas grand temps, par ailleurs, que les emblèmes de notre belle capitale, les châteaux de Valère et Tourbillon, puissent rayonner fièrement à la lueur d'un éclairage moderne et économe ? Ne serait-ce pas là un symbole fort, démontrant que notre capitale, au destin désormais polytechnique, possède la rare capacité à tirer profit du progrès pour mettre en valeur le patrimoine hérité du passé ? Le groupe du Centre est convaincu qu'il n'est pas opportun de freiner des développements qui possèdent à la fois des qualités stratégiques, économiques et écologiques, et qui ont déjà démontré leur pertinence. Pour

ces diverses raisons, le groupe du Centre ne soutiendra pas l'amendement visant à réduire le montant des investissements dédiés aux éclairages publics. Pour terminer, chers et chers collègues, je vous encourage, au moment de prendre votre décision, à vous laisser inspirer par ces quelques mots de Léonard de Vinci. Regarde la lumière et admire sa beauté, ferme l'œil et observe, ce que tu as vu n'est plus et ce que tu verras n'est pas encore. Merci pour votre attention et bon vote.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. On a été vraiment convaincus par les arguments, on retire l'amendement.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous n'allons donc pas voter l'amendement 34, ni le 35. Nous passons au dernier amendement de la soirée, l'amendement numéro 36. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 36

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. L'amendement 36 soumis par le PS, propose une augmentation de CHF 140'000 de la rubrique de fonctionnement 856.3634, subventions aux entreprises publiques, pour l'amélioration des cadences des bus sur Uvrier, en vue des nombreux lotissements en voie d'achèvement.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La COGEST doute que la Ville de Sion seule puisse impacter la cadence de ce bus. Elle reconnaît le besoin d'augmenter la cadence des bus de cette ligne.

La COGEST accepte l'amendement par 5 oui, 3 non et 5 abstentions.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.

Le vote de la CEU est le suivant : 5 oui, 5 non, 1 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. J'ouvre la discussion générale.

Haefliger David, Conseiller général, Le Centre. Je commence par une petite anecdote. La semaine dernière, comme tous les Sédunois, les Uvriards ont reçu un très beau dépliant vantant les mérites des bus sédunois. Vraiment réussi, sauf un détail, ces bus ne desservent pas le centre d'Uvrier. Autant dire que les habitants d'Uvrier l'ont lu avec un certain sens de l'humour. Plus sérieusement, je prends la parole comme élu du Centre et surtout comme habitant d'Uvrier. Nous soutenons l'amendement visant à augmenter le budget de la ligne 412, car Uvrier n'est pas desservi par les bus sédunois et aucune augmentation de cadence n'est prévue en 2026, malgré une population en croissance.

On évoque parfois le train comme alternative, mais la gare de Saint-Léonard est éloignée du centre du village. Pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées ou les familles, ce n'est tout simplement pas une solution réaliste. Augmenter la cadence de la ligne 412 est nécessaire, mais même renforcée, elle ne dessert toujours pas le centre du village d'Uvrier. C'est pourquoi le Centre soutient cet amendement, tout en souhaitant que ces moyens supplémentaires servent aussi à travailler sur une solution pérenne et réellement accessible pour Uvrier. Merci de votre attention.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. Je remercie mon préopinant pour cet avis pertinent. Je ne reviendrai pas sur le détail de l'argumentaire développé en relation avec cet amendement. Ce que notre groupe souhaite, en résumé, c'est d'améliorer la liaison par bus avec Uvrier, suivant ainsi la tendance générale de l'augmentation du nombre de courses en ville, en anticipant une augmentation significative de la population de ce quartier, avec la construction à l'Ouest d'Uvrier d'un lotissement de 205 logis. L'offre de transport public doit être significativement augmentée avant l'arrivée de ces nouveaux habitants, car une fois prises l'habitude pour eux de prendre la voiture, il sera trop tard pour agir. Et comme l'a si bien dit le Président de la Municipalité lors de ses vœux de fin d'année 2024 : augmenter la cadence des courses, c'est augmenter la fréquentation des bus. Je vous remercie.

Morard Marie, Conseillère générale, Les Verts. Le groupe des Verts et des Vertes soutient cet amendement du PS et je prends également la parole en tant qu'Uvriarde, vivant quotidiennement cette question de mobilité. Le PS a déjà souligné des arguments crédibles et pertinents, mais j'appuie ici sur le fait que, d'année en année, nous nous devons d'améliorer et de mettre la priorité sur les services publics qui vont dans la logique du temps. C'est-à-dire, dans ce cas, les transports publics qui sont une question cruciale pour l'avenir de notre ville. L'amendement est d'autant plus logique quand on sait que la ligne 412 passe à proximité directe du nouveau lotissement à l'Ouest d'Uvrier, qui est une des zones du village la plus éloignée de la gare de Saint-Léonard, alternative qu'on promeut souvent. Ces CHF 140'000 sont un investissement proportionné et utile.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. Nous allons voter cet amendement 36, le dernier de la soirée.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement 36 de plus CHF 140'000 sur la rubrique de fonctionnement 856.3634, subventions aux entreprises publiques, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 36 est **accepté** par 36 oui, 20 non et 0 abstention.

Nous terminons l'étude de ce dicastère en ouvrant la discussion générale. Aucune demande de parole.

Dicastère 9 - Sport, jeunesse et loisirs

Nous passons au dicastère 9. Est-ce qu'un des rapporteurs demande la parole ? Non. Etant donné qu'il n'y a pas d'amendement sur ce dicastère, le seul à ne pas en avoir bénéficié, nous terminons l'étude de ce dicastère en ouvrant la discussion générale. Non plus.

Nous allons passer au vote final. Nous voilà arrivés au bout de ces 36 amendements, moins les quelques-uns qui ont été retirés, mais pas encore au bout de notre séance puisqu'il nous reste encore le vote final du budget. J'invite une dernière fois les rapporteurs à nous faire part des conclusions et du vote final de leur commission. Monsieur le conseiller Lucien Zuber pour la COGEST.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Après sa visite de l'ASLAE, la Commission de gestion tenait à saluer le travail remarquable accompli par les structures d'accueil de l'enfance de la Ville, dont l'engagement quotidien constitue un pilier essentiel du bien-être des familles et de l'attractivité communale. Les défis auxquels ces établissements sont confrontés : manque de place en crèche et UAPE, difficulté à recruter du personnel qualifié, besoin de moderniser les infrastructures, nous interpelle. Ces enjeux dépassent la simple gestion opérationnelle. Ils touchent à la capacité de notre Ville à accueillir de nouvelles familles et, par conséquent, à assurer le renouvellement de la base démographique et fiscale de la Ville. La Commission reconnaît qu'une adaptation des tarifs pourra s'avérer nécessaire pour garantir la pérennité du service. Toutefois, elle réaffirme que l'accueil de l'enfance doit demeurer un service public fondamental, accessible et soutenu financièrement par la collectivité. À ce titre, le budget requis doit être pleinement attribué à ce dicastère afin de permettre la poursuite de ses missions dans des conditions optimales.

D'une façon générale, le budget 2026 présenté par la Municipalité fait apparaître un déficit de 4,1 millions. En tenant compte de la prévision d'utilisation de la réserve de politique budgétaire à hauteur de 2,5 millions, le déficit effectif s'élève à 6,6 millions. Le contexte de ce budget est marqué par de fortes incertitudes géopolitiques et économiques, ainsi que par l'érosion récente des revenus énergétiques qui constituent la deuxième source de recette de la Ville de Sion. La planification financière à 5 ans laisse également entrevoir des années difficiles. Face à ces chiffres, la COGEST exprime certaines inquiétudes, notamment concernant les investissements futurs qui induisent des amortissements et des dépenses de fonctionnement supplémentaires et le surcroît d'une augmentation de la dette.

À ces incertitudes conjoncturelles s'ajoute une hausse structurelle des charges, plus de CHF 10,9 millions par rapport au budget 2025, appelée à se poursuivre sous l'ensemble de la période de planification jusqu'en 2030. En découle une perspective de budget déficitaire sur plusieurs exercices consécutifs, reflet d'une situation budgétaire fragilisée à moyen terme. Les estimations présentées, prudentes dans leurs principes et dans leurs hypothèses fiscales, s'appuient sur l'utilisation maîtrisée de la réserve de politique budgétaire en 2026 de CHF 2,5 millions, laquelle permet d'absorber partiellement la baisse prévue des revenus énergétiques. Nous nous sommes demandés si les prévisions budgétaires étaient de nature pessimiste. Pour obtenir un début de réponse, nous avons comparé les écarts entre les budgets et les comptes des 14 dernières années, en tenant compte des amortissements complémentaires et des attributions à la réserve politique budgétaire.

Ces résultats sont disponibles sous forme de graphiques dans le rapport écrit de la COGEST. Nous avons également mis en évidence les écarts constatés entre les prévisions fiscales et les revenus issus de la vente d'énergie. Ces postes demeurent, au fil des ans, les plus significatifs et les plus difficiles à anticiper. Ils influencent fortement les résultats, le plus souvent de manière favorable. Il ressort que seule l'année 2020, marquée par la crise sanitaire, présente un résultat inférieur au budget. Toutes les autres années affichent des performances supérieures, voire nettement meilleures que prévues, avec un excédent moyen de 3,8 millions sur les 14 années analysées. La COGEST reconnaît la gestion budgétaire rigoureuse et la transparence financière de la Municipalité, tout en exprimant une inquiétude légitime face au cumul annoncé d'exercices déficitaires. Cette préoccupation demeure tempérée par la

conscience des membres de la Commission que les projections de la Ville reposent sur une approche prudente par nature.

La Commission s'est penchée sur la nécessité éventuelle de resserrer les dépenses et d'envisager une hausse de la fiscalité. Sur le plan des équilibres financiers, les indicateurs demeurent globalement satisfaisants, bien que l'évolution de la dette par habitant et la dégradation marquée du ratio d'autofinancement à des niveaux inquiétants invitent à une vigilance accrue de la part du Conseil municipal. La Commission peut comprendre la vision stratégique de la Ville consistant à maintenir un niveau élevé d'investissement, gage du développement du territoire et du maintien d'un haut niveau de service public à la population sédunoise. Ses ambitions reposent sur une fortune estimée à CHF 155,6 millions, une réserve de politique budgétaire de CHF 28,9 millions et des taux d'intérêt historiquement très bas, offrant une marge de manœuvre apte à absorber les fluctuations conjoncturelles, structurelles et les investissements.

Toutefois, à l'issue d'un cycle d'investissements majeurs s'achevant en 2026, La Commission s'interroge sur la pertinence de maintenir un niveau d'investissements élevé compte tenu des pressions croissantes sur les finances publiques et de la nécessité de préserver les capacités d'action futures de la Ville. Monsieur Varone, Président de la Municipalité, a porté à notre connaissance que le Conseil municipal examinera prochainement la priorisation des futurs investissements. Notre Commission suivra attentivement les décisions qui en résulteront.

La Commission de gestion remercie le Président de la Ville, les chefs de services, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année 2025. Elle remercie particulièrement le Chef du service des finances, M. Patrick Dondainaz, pour sa collaboration et sa mise à disposition des chiffres et graphiques utilisés dans le rapport, ainsi que pour la fiabilité des chiffres présentés. Elle remercie également la Conseillère municipale, Madame Christelle Siervo-Fardel, ainsi que le Directeur de l'ASLAE, Monsieur Diego Tarrago, pour leur présentation très complète du dicastère Cohésion sociale, de l'ASLAE ainsi que pour l'accueil qui nous a été réservé.

La COGEST a accepté le budget 2026 de la Ville de Sion à l'unanimité des 15 membres présents.

Je vous remercie de votre attention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. Sur la base de l'examen du projet du budget 2026, la CEU souhaite mettre en évidence les points suivants. Un budget déficitaire. Selon les informations transmises lors de la séance avec le Président et le Chef de service, seule l'année 2020 a présenté un déficit sur les dernières années, les comptes s'étant systématiquement révélés meilleurs que les budgets prévisionnels. Dans ce contexte, la CEU s'interroge sur l'opportunité de proposer un budget plus ambitieux et plus équilibré en cohérence avec les résultats historiques. La Municipalité travaille actuellement avec le Canton sur la gestion des charges de centralité afin que les communes voisines contribuent davantage aux coûts des infrastructures telles que piscines, patinoires ou de mobilités. La CEU restera particulièrement attentive à l'évolution de ces charges qui continuent à croître d'année en année.

Par ailleurs, la CEU souligne l'importance de mettre en place une organisation structurée et professionnelle de gestion de projets avec un comité de pilotage dédié. Elle réitère son encouragement à systématiser les retours d'expérience des projets financés par crédit d'engagement, convaincue que le pilotage de projets constitue un levier essentiel pour maîtriser les risques de dépassement et de déficit. La CEU souligne également l'importance de prioriser les investissements futurs en fonction des besoins essentiels afin de contenir l'augmentation de la dette par habitant. Elle suggère en outre d'examiner une révision du système de subvention, en exigeant notamment la présentation d'un dossier démontrant les retombées économiques pour la Commune.

Place de parc : La ville connaît une phase de mutation importante en matière de mobilité. Plusieurs projets de nouveaux parkings et zones de dépose minutes sont prévus. La CEU regrette toutefois de ne pas avoir reçu de planifications détaillées concernant les parkings silos. Elle observe également une diminution constante des places de parc destinées aux employés du centre-ville parallèlement à une hausse de leurs coûts sans vision globale à long terme. Consciente de la nécessité d'assurer une rotation efficace des véhicules dans les parkings du centre, la CEU souligne toutefois qu'il importe de réserver un temps suffisant pour permettre aux consommateurs de fréquenter les commerces ou de se rendre à des rendez-vous médicaux sans pénalisation excessive. Le principe du bon parking au bon endroit pour le bon usage doit pouvoir être appliqué sans nuire à l'attractivité commerciale du centre-ville.

Passerelle : Lors de la séance avec le président, la CEU a appris que la passerelle serait construite par UBS. Elle s'interroge sur la légalité de ce processus et se demande s'il ne constitue pas une manière de contourner la législation sur les marchés publics. De plus, la CEU continue à questionner l'utilité de réaliser simultanément une passerelle et un passage sous-voie à un moment où la priorisation des projets et la maîtrise des coûts pour la collectivité devraient être centrales. En effet, la prétendue urgence à créer un passage ne justifie pas l'investissement pour deux ouvrages, alors que le sous-voie, bien que prévu ultérieurement, remplira toutes les fonctions nécessaires.

Suivi des projets : Enfin, la CEU rappelle qu'elle a demandé à plusieurs reprises des informations sur l'avancement de différents projets. Elle invite la Municipalité à ne pas oublier les présentations attendues, notamment sur les cours d'école, le retour d'expérience du Pôle musique, le projet du nouveau cycle d'orientation et l'évolution du bâtiment administratif.

La CEU tient à remercier les chefs de services ainsi que le Conseil municipal pour la qualité des réponses fournies et pour le temps consacré aux différentes séances d'échanges. Les présentations faites lors de la séance de questions-réponses, notamment celles concernant le PGEE, ont été convaincantes et ont démontré un suivi rigoureux des dossiers. Cette séance a également permis de constater la bonne maîtrise des finances par le Chef de service et par le Président.

La CEU accepte le budget 2026 de la Municipalité par 8 oui, 1 abstention et 1 non.

Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre. La CSC souhaiterait que la Ville se sente plus concernée par les personnes dans la précarité et commence à anticiper cette problématique, qu'elle agisse maintenant plutôt que dans l'urgence. L'augmentation des subventions à Hôtel-Dieu et au secours d'hiver peut être un indicateur de la tendance à une précarité grandissante. De plus, l'accès de tous lieux publics doit pouvoir être assuré pour toutes et tous. La Ville doit effectuer les travaux nécessaires pour garantir cet accès avec plus d'efficacité. Le projet de modification de la piscine de la Sitterie semble aller dans ce sens. La CSC souhaite que dans l'ensemble des travaux liés aux abris bus, aux réfections des chaussées, etc., ils soient tenus compte des accès facilités pour les personnes en situation de handicap.

De nombreux abris PC se situant en ville, sont rénovés et remis aux normes régulièrement. Afin de mieux se familiariser avec les gestes à effectuer en cas de danger, la CSC suggère à la Ville de les communiquer proactivement à la population ainsi qu'aux élèves. Enfin, la CSC espère que les poubelles Twins seront rapidement installées dans les quartiers de la vieille ville, Saint-Guérin, Sacré-Cœur, Les Collines, etc., où les poubelles vertes ne sont pas trop facilement accessibles pour les entreprises de ramassage, voire même supprimées dans certaines rues.

Le budget annuel est certes déficitaire, mais la Ville fait preuve d'une bonne politique d'investissement indiquant son dynamisme. Cependant, un exercice équilibré serait idéal et des moyens devront être trouvés rapidement dans ce sens. Des choix difficiles devront être faits et des priorisations exercées. Les prestations sociales ainsi que les aides culturelles ne devraient idéalement pas être touchées par ces mesures. La question des charges de centralité devra sans doute trouver une solution. En conclusion, la Commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2026.

Compte tenu de l'examen effectué, la Commission sociale et culturelle propose d'approuver à l'unanimité des membres présents le message sur le budget 2026 de la Municipalité de Sion.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci j'ouvre la discussion générale sur le budget 2026 de la Municipalité.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Au terme de nos échanges, il apparaît clairement que le contexte budgétaire de notre Commune exige responsabilité, discernement et bien sûr, ce grand classique que le monde attend, transparence, si vous avez une carte Bingo de mots du débat, vous pouvez déjà cocher cette case. Malgré les contraintes et les incertitudes qui pèsent sur les finances publiques, notre groupe a choisi d'accepter le budget proposé pour 2026. Nous tenons à souligner que cette acceptation ne signifie pas une adhésion sans réserve à toutes les lignes budgétaires. Au contraire, notre démarche s'inscrit dans une volonté de contribuer activement à l'amélioration de la gestion communale en proposant des amendements ciblés et en défendant une utilisation rigoureuse des ressources.

Certains de nos amendements ont été balayés, d'autres ont suscité de l'intérêt et, nous l'espérons, ont permis de donner un signal fort sur les préoccupations portées par cette Assemblée pour les futurs budgets. Nous encourageons la Municipalité à poursuivre ses efforts de transparence et à favoriser une meilleure compréhension et collaboration entre les différents pouvoirs afin de toujours mieux servir la

collectivité. Enfin, nous restons attentifs à l'évolution de la situation financière et continuerons à défendre les principes de responsabilité et de priorité pour l'intérêt général. L'acceptation du budget est un acte de confiance, mais aussi d'exigence. Nous serons vigilants quant à la mise en œuvre des engagements pris et à la gestion des ressources publiques. Merci à tous et à toutes pour la qualité du débat et votre engagement en service de notre Commune.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. À l'issue de ces votes, nous pouvons être satisfaits de l'acceptation de l'amendement déposé conjointement avec le PS pour soutenir la prise en charge des enfants en UAPE. Mais c'est bien le seul. Nous sommes bien sûr déçus que l'amendement sur la demande d'études pour une piste cyclable sécurisée en lien avec le déplacement des écoliers ainsi que celui sur la végétalisation des cours d'école n'aient pas trouvé écho auprès de notre Conseil général. Un certain nombre d'amendements proposés diminuant les charges ont été proposés, heureusement pas toujours acceptés. On pourra sentir un soulagement de ne pas devoir trop dépenser pour des études, pour la culture ou des subventions jugées non urgentes ou inutiles. Mais si l'argent n'est pas prévu pour ces projets, le risque est que ces aménagements soient reportés dans le temps, voire même rayés de la liste. On peut citer en exemple la création de cours d'école adaptées au réchauffement climatique. Il semble d'ailleurs plus simple d'offrir du matériel informatique pour les élèves que de prévoir des espaces ombragés pour la récréation. Augmenter la cadence pour la création de pistes cyclables ne semble pas prioritaire pour notre législatif, alors qu'il est question de sécurité pour nos enfants et pour tous les utilisateurs de deux roues en tout genre. On pourra qualifier le vote de ces amendements de très prudent, alors même que la Ville a géré d'une main de maître ce budget, comme lors de ces dernières années, au point d'offrir régulièrement de bonnes surprises au moment des comptes.

En conclusion, malgré l'annonce d'un budget déficitaire, la Ville maîtrise les charges d'exploitation et maintient son haut niveau d'investissements. En d'autres termes, notre Municipalité ne se prive de rien et devrait veiller encore avec plus d'attention sur les besoins et les attentes des différentes couches de la population, car les finances de notre Ville sont suffisamment bonnes pour ne négliger personne. Bien sûr, nous acceptons le budget 2026.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. Lors de l'entrée en matière, notre groupe l'a approuvée avec un déficit qualifié de conséquent mais qui ne nous fait pas peur parce que le service de la dette par rapport au revenu reste extrêmement faible. Nous avons dit aussi que nous veillerions à ce que les domaines du social, de l'éducation, de la culture, des transports publics et de l'environnement seraient mis sous notre surveillance avant d'approuver ce budget. Nous pouvons bien sûr saluer l'acceptation dans le domaine des transports publics avec l'acceptation de la passerelle, de l'augmentation de la cadence des bus, notamment avec l'amendement des bus sur Uvrier mais aussi regretter le refus concernant les pistes cyclables. Concernant l'éducation, on accorde plus d'argent aux structures d'accueil de la petite enfance, mais pour faire jouer les enfants dans des cours d'école qui sont des déserts végétaux. Il y a là une incohérence que nous ne pouvons pas nous expliquer. Concernant la culture, en entendant, le conseiller Stalder, on nourrissait de très grands espoirs, qui ont été un peu douchés avec le refus de l'augmentation des aides casuelles et le refus de l'étude pour le Pôle des arts de la scène autour de Valère. Sans étude, il n'y aura pas d'investissement possible. Et enfin, je ne peux m'empêcher de dire que la droite de cette assemblée préfère, avec des arguments fallacieux, soutenir le porte-monnaie des multimillionnaires qui jouissent de l'aéroport plutôt que celui des sédunoises et des sédunois qui le financent par leurs impôts. Je vous remercie et nous allons, bien sûr, accepter ce budget.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Le plénum a soutenu les principaux points d'attention du PLR évoqués lors de l'entrée en matière. Concernant le Pôle théâtral, ce n'est pas qu'on ne le soutient pas, c'est qu'on repousse d'une année. On va le faire l'année prochaine. Et puis, on tient à remercier tous les services de la Ville, Monsieur Dondainaz, son service en particulier, et les conseils municipaux pour tout le travail effectué. On valide le budget tel qu'amendé. Merci.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Quelques points surtout, les maisons de quartier, que je trouve dommage. Alors effectivement peut-être que l'addition des deux montants a mené une certaine incompréhension et la prise de position, effectivement, sur le descriptif de la suite amène aussi à ça. C'est dommage pour les maisons de quartier, mais on saura revenir si besoin et j'invite volontiers la Municipalité, en cas de nécessité, de venir avec un crédit d'engagement. Au niveau de la passerelle, on ne va pas refaire le débat. J'aimerais juste relever un point, c'est qu'on fait de la politique, on le fait avec plaisir et avec respect, ce sont les choses les plus importantes. Voilà, merci beaucoup, bonne soirée à tous et on remet le couvert demain.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole, nous pouvons passer au vote final sur le budget 2026.

Les conseillères et conseillers qui acceptent le budget 2026, incluant les amendements acceptés ce soir, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Le budget 2026 est **accepté** à l'unanimité des 56 conseillers et conseillères présents.

Monsieur le Président de la Municipalité, est-ce que vous désirez toucher un dernier mot ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Un simple mot que je vous répète souvent, c'est merci. Merci pour cette acceptation à l'unanimité, merci pour la confiance, merci pour le travail et l'engagement. Je suis conscient qu'en début de législature, c'est d'autant plus complexe de pouvoir appréhender un budget public qui n'est pas tout à fait le même que celui d'une entreprise. Et puis, je crois que je le dis chaque année, vos remarques, même si elles ne sont pas toujours soutenues par une majorité du plénum, ne restent pas sans écho. On essaie chaque fois de les intégrer dans notre vision et dans nos réflexions aux constructions budgétaires des années suivantes. Un grand merci pour le travail qui a été fait. Puis je crois que je m'associe à tout ce qui a été dit à l'attention de notre chef des finances. Il travaille de nombreux mois pour préparer ce budget avec les chefs de services, avec les conseillers. C'est vrai que c'est une œuvre collective, vous avez pu vous en apercevoir. Un grand merci à toutes les personnes qui assurent une pérennité financière de cette Ville, tout en continuant à la développer, à renforcer son attractivité, je crois qu'on en est toutes et tous bien conscients. Merci, bonne soirée.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur le Président et merci à vous tous. Nous en avons terminé pour cet avant-dernier plénum de l'année et nous nous retrouvons déjà demain soir, même heure, même endroit. Bonne rentrée chez vous, n'oubliez pas vos cartes de vote et belle soirée.

Sion, le 25 janvier 2026

Le Président du Conseil général



Patrick Siggen

La Secrétaire du Conseil général



Rachel Torrent

LISTE DES PRESENCES DU 15 DÉCEMBRE 2025
Présents

#	Nom	Prénom	Parti
1	BERRA-PUGLISI	Marie	Centre
2	BEYTRISON	Sacha	PLR
3	BOAND	Vincent	UDC
4	BODRITO	Jean-Pierre	PS
5	BOURBAN-MATHIS	Sophie	Centre
6	CHEVRIER	Raphaël	PLR
7	COCHRANE	Benjamin	UDC
8	COURTINE MUDRY	Ariane	Verts
9	DAEHLER	Patrick	PLR
10	D'ANDRES	Aurélien	Centre
11	DELALOYE	Sophie	PS
12	DELEZE	Romain	PLR
13	di DONNA	Giuseppe	UDC
14	DONON	Yves	PS
15	DUBUIS	Alexandre	Verts
16	EGGEL-AVANESIANI	Artemis	PLR
17	EMERY	Nicolas	PLR
18	GAPANY	Lionel	PLR
19	GENIN	Thierry	Verts
20	GILLIOZ	Clément	UDC
21	GIROUD-MEILLARD	Cindy	PS
22	HAEFLIGER	David	Centre
23	HAEFLIGER	Stéphane	Centre
24	HOFFMANN JACQUOD	Mireille	Verts
25	IBORRA	Grégoire	Centre
26	KERNEN	Sven	Centre
27	LAUENER	Georges	UDC
28	de LAVALLAZ	Valérie	Centre
29	LUYET	Janique	Centre
30	MARIETHOZ	Mathieu	Centre

Excusés

#	Nom	Prénom	Parti
1	CRETIAZ	Océane	UDC
2	PERRUCHOUD	Stéphanie	Centre
3	WERLEN	Serge	Centre

#	Nom	Prénom	Parti
31	MARTY-TERRETTAZ	Raphaëlle	PLR
32	MEILLAND	Kévin	Centre
33	MEYER	François	PLR
34	MICHEL	Julie	Verts
35	MICHELOUD	Florian	Centre
36	MORARD	Marie	Verts
37	MOTIER	Rémy	PS
38	MUKUNA	Gabriel Akanga	Centre
39	PERRUCHOUD	David	UDC
40	PERRUCHOUD	Vaïc	Centre
41	PITTELOUD	Christophe	Centre
42	PITTELOUD REY	Nathalie	Verts
43	REIST	Martin	UDC
44	REDA	Giuseppe	PS
45	REY	Edouard	Centre
46	RIAND LEONE	Annick	Centre
47	SCHERTENLEIB	Pierre	PS
48	SIGGEN	Patrick	Centre
49	STALDER	Guillaume	PLR
50	STALDER	Thierry	PLR
51	SURCHAT-MANDAGLIO	Laura	UDC
52	THELER	Emmanuel	Centre
53	THIESSOZ REYNARD	Annie	Verts
54	TORRENT-BERGENDI	Rachel	PLR
55	VUISSOZ	Grégoire	PS
56	de WERRA	Isabelle	Centre
57	ZUBER	Lucien	PS
58			
59			
60			

Absents

#	Nom	Prénom	Parti

Rapport Vote

1. Vote d'entrée en matière**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du budget 2026 de la Municipalité
Nom du vote:	1. Vote d'entrée en matière
Sujet du vote:	1. Vote d'entrée en matière
Début du Vote:	15.12.2025 19:34:30
Fin du vote:	15.12.2025 19:34:46

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	55	
Votes:			
	Oui/Ja	55	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote

4. Amendements 3 contre 4

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	ADMINISTRATION GENERALE
Nom du vote:	4. Amendements 3 contre 4
Sujet du vote:	4. Amendements 3 contre 4
Début du Vote:	15.12.2025 19:48:37
Fin du vote:	15.12.2025 19:48:53

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	56	
Votes:			
	Oui/Ja	29	51.8%
	Non/Nein	22	39.3%
	Abst./Enth.	5	8.9%

Rapport Vote
4. Amendements 3 contre 4
Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Oui/Ja			
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1		
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1		
Non/Nein			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		
Abst./Enth.			
Rémy MOTTIER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOARD	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Non/Nein			
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Abst./Enth.			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Julie MICHEL	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
5. Vainqueur 3/4

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	ADMINISTRATION GENERALE
Nom du vote:	5. Vainqueur 3/4
Sujet du vote:	5. Vainqueur 3/4
Début du Vote:	15.12.2025 19:49:39
Fin du vote:	15.12.2025 19:49:55

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	55	
Votes:			
	Oui/Ja	27	49.1%
	Non/Nein	26	47.3%
	Abst./Enth.	2	3.6%

Rapport Vote
5. Vainqueur 3/4

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Non/Nein			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Abst./Enth.			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
7. Vainqueur 5/6

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	ADMINISTRATION GENERALE
Nom du vote:	7. Vainqueur 5/6
Sujet du vote:	7. Vainqueur 5/6
Début du Vote:	15.12.2025 19:55:04
Fin du vote:	15.12.2025 19:55:20

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	56	
Votes:			
	Oui/Ja	40	71.4%
	Non/Nein	12	21.4%
	Abst./Enth.	4	7.1%

Rapport Vote
7. Vainqueur 5/6

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
Non/Nein			
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1		
PS			
Oui/Ja			
Rémy MOTTIER	1		
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1		
Non/Nein			
Thierry GENIN	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1		
Abst./Enth.			
Alexandre DUBUIS	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
11. Vainqueur 8/9/10

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	CULTURE ET FORMATION
Nom du vote:	11. Vainqueur 8/9/10
Sujet du vote:	11. Vainqueur 8/9/10
Début du Vote:	15.12.2025 20:02:21
Fin du vote:	15.12.2025 20:02:37

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	56	
Votes:	Oui/Ja	43	76.8%
	Non/Nein	10	17.9%
	Abst./Enth.	3	5.4%

Rapport Vote
11. Vainqueur 8/9/10

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Sophie DELALOYE	1		
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
UDC			
Oui/Ja			
Benjamin COCHRANE	1	Giuseppe Di DONNA	1
Clément GILLIOZ	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Georges LAJENER	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Julie MICHEL	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		
Abst./Enth.			
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Marie MORARD	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote
12. Amendements 11/12 (identiques, donc votés ensemble contre la Municipalité)
Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	CULTURE ET FORMATION
Nom du vote:	12. Amendements 11/12 (identiques, donc votés ensemble contre la Municipalité)
Sujet du vote:	12. Amendements 11/12 (identiques, donc votés ensemble contre la Municipalité)
Début du Vote:	15.12.2025 20:09:17
Fin du vote:	15.12.2025 20:09:33

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	55	
Votes:			
	Oui/Ja	35	63.6%
	Non/Nein	18	32.7%
	Abst./Enth.	2	3.6%

Rapport Vote
12. Amendements 11/12 (identiques, donc votés ensemble contre la Municipalité)
Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Isabelle de WERRA	1
David HÄFLIGER	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Grégoire IBORRA	1	Sven KERNEN	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
Abst./Enth.			
Aurélien D'ANDRÉS	1	Janique LUYET	1
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Georges LAUENER	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
Non/Nein			
Clément GILLIOZ	1		
Verts			
Non/Nein			
Ariane COURTIME MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
15. Vainqueur 13/14/15
Confrontation 13/15
Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	CULTURE ET FORMATION
Nom du vote:	15. Vainqueur 13/14/15
Sujet du vote:	15. Vainqueur 13/14/15
Début du Vote:	15.12.2025 20:25:09
Fin du vote:	15.12.2025 20:25:25

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	55	
Votes:			
	Oui/Ja	24	43.6%
	Non/Nein	27	49.1%
	Abst./Enth.	4	7.3%

Rapport Vote
15. Vainqueur 13/14/15
Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Sven KERNEN	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIANI LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
Non/Nein			
Isabelle de WERRA	1		
Abst./Enth.			
Aurélien D'ANDRÈS	1	Grégoire IBORRA	1
Janique LUYET	1		
PLR			
Oui/Ja			
Lionel GAPANY	1	François MEYER	1
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1		
PS			
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Georges LAUENER	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
Abst./Enth.			
Clément GILLIOZ	1		
Verts			
Non/Nein			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
15. Vainqueur 13/14/15

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	CULTURE ET FORMATION
Nom du vote:	15. Vainqueur 13/14/15
Sujet du vote:	15. Vainqueur 13/14/15
Début du Vote:	15.12.2025 20:26:23
Fin du vote:	15.12.2025 20:26:39

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	55	
Votes:			
	Oui/Ja	16	29.1%
	Non/Nein	34	61.8%
	Abst./Enth.	5	9.1%

Rapport Vote
15. Vainqueur 13/14/15
Résultats individuels du vote

Centre			
Non/Nein			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Isabelle de WERRA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Sven KERNEN	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIANI LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
Abst./Enth.			
Aurélien D'ANDRÈS	1	David HÄFLIGER	1
Grégoire IBORRA	1	Janique LUYET	1
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
Abst./Enth.			
Lionel GAPANY	1		
PS			
Oui/Ja			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOARD	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote

16. Amendement 16**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	COHESION SOCIALE
Nom du vote:	16. Amendement 16
Sujet du vote:	16. Amendement 16
Début du Vote:	15.12.2025 20:37:02
Fin du vote:	15.12.2025 20:37:18

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	56	
Votes:			
	Oui/Ja	29	51.8%
	Non/Nein	26	46.4%
	Abst./Enth.	1	1.8%

Rapport Vote
16. Amendement 16

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Isabelle de WERRA	1		
Non/Nein			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
David HÄFLIGER	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Grégoire IBORRA	1	Sven KERNEN	1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
Abst./Enth.			
Lionel GAPANY	1		
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Aniane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote

17. Amendement 17**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	POPULATION, SECURITE ET AEROPORT
Nom du vote:	17. Amendement 17
Sujet du vote:	17. Amendement 17
Début du Vote:	15.12.2025 20:45:31
Fin du vote:	15.12.2025 20:45:47

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	56	
Votes:			
	Oui/Ja	17	30.4%
	Non/Nein	39	69.6%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
17. Amendement 17

Résultats individuels du vote

Centre			
Non/Nein			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
18. Amendement 18

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	POPULATION, SECURITE ET AEROPORT
Nom du vote:	18. Amendement 18
Sujet du vote:	18. Amendement 18
Début du Vote:	15.12.2025 20:47:06
Fin du vote:	15.12.2025 20:47:22

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	56	
Votes:			
	Oui/Ja	16	28.6%
	Non/Nein	40	71.4%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
18. Amendement 18

Résultats individuels du vote

Centre			
Non/Nein			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
19. Amendement 19

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	POPULATION, SECURITE ET AEROPORT
Nom du vote:	19. Amendement 19
Sujet du vote:	19. Amendement 19
Début du Vote:	15.12.2025 20:48:47
Fin du vote:	15.12.2025 20:49:03

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	56	
Votes:	Oui/Ja	16	28.6%
	Non/Nein	40	71.4%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
19. Amendement 19

Résultats individuels du vote

Centre			
Non/Nein			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
20. Amendement 20

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	POPULATION, SECURITE ET AEROPORT
Nom du vote:	20. Amendement 20
Sujet du vote:	20. Amendement 20
Début du Vote:	15.12.2025 20:50:43
Fin du vote:	15.12.2025 20:50:59

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	55	
Votes:	Oui/Ja	16	29.1%
	Non/Nein	39	70.9%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
20. Amendement 20

Résultats individuels du vote

Centre			
Non/Nein			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote
21. Amendement 21

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	TRAVAUX PUBLICS
Nom du vote:	21. Amendement 21
Sujet du vote:	21. Amendement 21
Début du Vote:	15.12.2025 20:54:54
Fin du vote:	15.12.2025 20:55:10

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	55	
Votes:			
	Oui/Ja	16	29.1%
	Non/Nein	38	69.1%
	Abst./Enth.	1	1.8%

Rapport Vote
21. Amendement 21

Résultats individuels du vote

Centre			
Non/Nein			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIANDE LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Abst./Enth.			
Janique LUYET	1		
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOARD	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
22. Amendement 22

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	TRAVAUX PUBLICS
Nom du vote:	22. Amendement 22
Sujet du vote:	22. Amendement 22
Début du Vote:	15.12.2025 20:57:52
Fin du vote:	15.12.2025 20:58:08

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	56	
Votes:	Oui/Ja	37	66.1%
	Non/Nein	16	28.6%
	Abst./Enth.	3	5.4%

Rapport Vote
22. Amendement 22

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaio PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Abst./Enth.			
Edouard REY	1		
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
Abst./Enth.			
Nicolas EMERY	1		
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Non/Nein			
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		
Abst./Enth.			
Ariane COURTINE MUDRY	1		

Rapport Vote
23. Amendement 23

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	TRAVAUX PUBLICS
Nom du vote:	23. Amendement 23
Sujet du vote:	23. Amendement 23
Début du Vote:	15.12.2025 21:00:56
Fin du vote:	15.12.2025 21:01:12

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	56	
Votes:	Oui/Ja	9	16.1%
	Non/Nein	47	83.9%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
23. Amendement 23

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Sven KERNEN	1		
Non/Nein			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Non/Nein			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
25. Vainqueur 24/25

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	TRAVAUX PUBLICS
Nom du vote:	25. Vainqueur 24/25
Sujet du vote:	25. Vainqueur 24/25
Début du Vote:	15.12.2025 21:17:00
Fin du vote:	15.12.2025 21:17:16

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	56	
Votes:			
	Oui/Ja	26	46.4%
	Non/Nein	30	53.6%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
25. Vainqueur 24/25
Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
David HÄFLIGER	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Grégoire IBORRA	1	Sven KERNEN	1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIANDE LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Non/Nein			
Isabelle de WERRA	1		
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGDEL-ANANIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Non/Nein			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote

26. Amendements 26 contre 27**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	TRAVAUX PUBLICS
Nom du vote:	26. Amendements 26 contre 27
Sujet du vote:	26. Amendements 26 contre 27
Début du Vote:	15.12.2025 21:23:46
Fin du vote:	15.12.2025 21:24:02

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	56	
Votes:	Oui/Ja	43	76.8%
	Non/Nein	8	14.3%
	Abst./Enth.	5	8.9%

Rapport Vote
26. Amendements 26 contre 27
Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Isabelle de WERRA	1
David HÄFLIGER	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Grégoire IBORRA	1	Sven KERNEN	1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Abst./Enth.			
Aurélien D'ANDRÉS	1		
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Giuseppe RENDA	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
Abst./Enth.			
Jean Pierre BODRITO	1	Rémy MOTTIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOARD	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		
Abst./Enth.			
Nathalie PITTELOUD REY	1		

Rapport Vote
27. Vainqueur 26/27

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	TRAVAUX PUBLICS
Nom du vote:	27. Vainqueur 26/27
Sujet du vote:	27. Vainqueur 26/27
Début du Vote:	15.12.2025 21:24:33
Fin du vote:	15.12.2025 21:24:49

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	56	
Votes:			
	Oui/Ja	9	16.1%
	Non/Nein	47	83.9%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
27. Vainqueur 26/27

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Emmanuel THELER	1		
Non/Nein			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Non/Nein			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
28. Amendement 28

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	TRAVAUX PUBLICS
Nom du vote:	28. Amendement 28
Sujet du vote:	28. Amendement 28
Début du Vote:	15.12.2025 21:33:07
Fin du vote:	15.12.2025 21:33:23

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	56	
Votes:	Oui/Ja	24	42.9%
	Non/Nein	32	57.1%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
28. Amendement 28

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Oui/Ja			
Patrick DÄHLER	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Romain DÉLÈZE	1	Artemis EGDEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1		
Non/Nein			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOARD	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Non/Nein			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
29. Amendement 29

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	TRAVAUX PUBLICS
Nom du vote:	29. Amendement 29
Sujet du vote:	29. Amendement 29
Début du Vote:	15.12.2025 21:36:35
Fin du vote:	15.12.2025 21:36:51

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	56	
Votes:			
	Oui/Ja	18	32.1%
	Non/Nein	33	58.9%
	Abst./Enth.	5	8.9%
	DNPV	0	0%

Rapport Vote
29. Amendement 29

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Isabelle de WERRA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Sven KERNEN	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Edouard REY	1	Annick RIANI LEONE	1
Non/Nein			
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
David HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Christophe PITTELOUD	1		
Abst./Enth.			
Grégoire IBORRA	1	Florian MICHELOUD	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Emmanuel THELER	1
PLR			
Oui/Ja			
Lionel GAPANY	1	François MEYER	1
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Non/Nein			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		
Abst./Enth.			
Ariane COURTINE MUDRY	1		

Rapport Vote
31. Amendement 31

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS
Nom du vote:	31. Amendement 31
Sujet du vote:	31. Amendement 31
Début du Vote:	15.12.2025 21:44:30
Fin du vote:	15.12.2025 21:44:46

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	56	
Votes:	Oui/Ja	27	48.2%
	Non/Nein	29	51.8%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
31. Amendement 31

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Lucien ZUBER	1		
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	David PERRUCHOUD	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
Non/Nein			
Clément GILLIOZ	1	Georges LAJENER	1
Martin REIST	1		
Verts			
Oui/Ja			
Thierry GENIN	1	Julie MICHEL	1
Non/Nein			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
32. Amendement 32

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	URBANISME ET MOBILITE
Nom du vote:	32. Amendement 32
Sujet du vote:	32. Amendement 32
Début du Vote:	15.12.2025 21:51:38
Fin du vote:	15.12.2025 21:51:54

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	56	
Votes:	Oui/Ja	19	33.9%
	Non/Nein	37	66.1%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
32. Amendement 32

Résultats individuels du vote

Centre			
Non/Nein			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Oui/Ja			
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Anane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
33. Amendement 33

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	URBANISME ET MOBILITE
Nom du vote:	33. Amendement 33
Sujet du vote:	33. Amendement 33
Début du Vote:	15.12.2025 21:55:11
Fin du vote:	15.12.2025 21:55:27

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	56	
Votes:			
	Oui/Ja	27	48.2%
	Non/Nein	29	51.8%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
33. Amendement 33

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGCEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Non/Nein			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Non/Nein			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
36. Amendement 36

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	URBANISME ET MOBILITE
Nom du vote:	36. Amendement 36
Sujet du vote:	36. Amendement 36
Début du Vote:	15.12.2025 22:04:34
Fin du vote:	15.12.2025 22:04:50

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	56	
Votes:	Oui/Ja	36	64.3%
	Non/Nein	20	35.7%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
36. Amendement 36

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Non/Nein			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
37. Vote final

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 15 décembre 2025
Nom agenda:	SPORT, JEUNESSE ET LOISIRS
Nom du vote:	37. Vote final
Sujet du vote:	37. Vote final
Début du Vote:	15.12.2025 22:26:25
Fin du vote:	15.12.2025 22:26:41

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	56	
Votes:			
	Oui/Ja	56	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
37. Vote final

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1